

Programme élections communales 2024



eccolo

Relecture collective du GT rédaction de programme

Axe A : Aménagement du territoire	9
Nos propositions générales pour l'axe aménagement du territoire	9
Fiche A1 : développement des espaces verts	10
Nos propositions	11
Fiche A2 : Logement	12
Poursuivre une politique du logement diversifiée à Nivelles	12
Augmenter l'offre de logements publics et assimilés	14
Améliorer la qualité des logements	14
Maîtriser l'évolution des valeurs des terrains constructibles	15
Agir sur les biens abandonnés ou inoccupés	15
Permettre une densité d'habitat renforcée	16
Vers une fiscalité plus redistributive	16
Fiche A3 : Développement du commerce	16
Nos propositions	16
Fiche A4 : Agriculture	17
Nos propositions	17
Fiche A5 : Les zones d'activités économiques	18
Nos propositions	19
Fiche A6 : Mobilité	19
Développer et mieux structurer les pôles d'attractivité	20
Développer le Concept Ville 30	20
Nos propositions pour les piétons	21
Nos propositions pour les roulants actifs	21
Nos propositions pour les transports en commun.....	22
Nos propositions pour les voitures	23
Axe B : Démocratie et participation	24

Fiche B1 : Participation citoyenne	24
Maison de la participation et comités de quartier	25
Une ville en transition.....	26
Budgets participatifs.....	26
Vers une démocratie participative	27
Fiche B2 : Gouvernance	27
Nos propositions pour le fonctionnement de l'institution politique.....	28
Gestion des ressources humaines communales.....	29
Nos propositions pour l'administration communale.....	29
Axe C : Climat	31
Nos propositions.....	31
Fiche C1 : Protection et développement du patri- moine naturel	32
L'éducation à l'environnement	32
Le soutien de la commune au PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature).....	33
La protection et le développement du patrimoine naturel.....	33
Fiche C2 : Les énergies renouvelables	34
Réduire les consommations inutiles.....	35
Produire et stocker l'énergie, localement, à l'aide de sources renouvelables	36
Informer et soutenir les citoyens et, principalement, les jeunes.....	37
Axe D : Vivre ensemble	38
Fiche D1 : Politique sociale	38
Nos lignes de conduite.....	38
Renforcement des liens entre partenaires publics et associatifs.....	40
Un droit pour l'individu	40

Nos propositions pour le CPAS.....	41
La Ville – Génératrice d'initiatives d'inclusion.....	41
Les associations.....	42
Fiche D2 : Errance	42
Nos propositions.....	43
Fiche D3 : Santé	43
Nos propositions.....	44
Fiche D4 : Bien-être animal	45
Nos propositions.....	45
Fiche D5 : Culture.....	46
Nos lignes de conduites	46
La réhabilitation du Waux-Hall.....	47
Trois axes pour la Culture à Nivelles.....	47
Formation.....	48
Animation et participation	48
Promotion	49
Fiche D6 : Sport.....	49
Nos propositions.....	50
Fiche D7 : Développement économique.....	51
Le centre-ville.....	52
Nos propositions pour améliorer la gestion du commerce.....	52
Agir sur les commerces inoccupés.....	53
Améliorer l'infrastructure dans le centre	53
Améliorer l'offre de parking dans le centre.....	54
Économie sociale.....	54
Développement du tourisme.....	55

Fiche D8 : Solidarité internationale56

Nos lignes de conduites57

Nos propositions.....57

Fiche D9 : Sécurité.....58

Renforcer la police de proximité 59

Nos propositions pour une police démocratique au service de la population 59

Apporter une attention plus spécifique aux questions de sécurité qui touchent les femmes 59

Assurer la sécurité aussi sur les routes 60

Axe E : Nivelles à travers les âges 61

Fiche E1 : Petite enfance 61

Les milieux d'accueil de la petite enfance 61

Nos propositions.....62

Fiche E2 : Enseignement64

Nos lignes de conduite..... 65

Promouvoir l'école comme lieu d'intégration dans la commune, la région, le monde..... 65

Veiller à la qualité de l'accueil extrascolaire..... 66

Favoriser la mobilité active pour les déplacements scolaires dans l'enseignement communal 66

Le pouvoir organisateur des écoles communales 66

Créer une nouvelle école fondamentale 67

Contribuer à faire de l'école un lieu de démocratie et de participation active 67

Encourager l'école à jouer un rôle de réducteur des inégalités sociales 68

Favoriser la qualité de vie à l'école 68

Fiche E3 : Accueil extrascolaire 68

Nos propositions.....69

Fiche E4 : Jeunesse	69
Nos propositions.....	70
Fiche E5 : Les aîné.es	72
Soutien à la vie à domicile	72
Vivre dans des logements collectifs adaptés et ouverts	73
Accéder à l'information	73
Participer	74
Fiche E6 : Pour une politique du handicap	75
Nos lignes de conduites	75
Rendre la commune accessible.....	76
Soutenir la citoyenneté des personnes handicapées.....	77
Engagement de personnel en situation de handicap.....	78
Aménagements raisonnables	78
Prévention	78
Promouvoir l'indépendance et l'autonomie des personnes.....	78

Axe A : Aménagement du territoire

Le pouvoir politique doit construire une vision, une stratégie pour la Ville de Nivelles afin de répondre aux défis du 21ème siècle formalisés dans l'agenda 21 adopté en 2014.

L'objectif est de faire éclore une nouvelle prospérité, moins consommatrice d'espaces et de ressources et plus axée sur la qualité de vie et le développement des liens sociaux. Nivelles manque actuellement d'une réelle stratégie en matière d'aménagement du territoire. Il conviendra de se doter d'un Schéma de développement communal (SDC) en accordant une grande attention à la préservation de la ceinture verte de la Ville et au développement harmonieux des centralités du territoire. La conception et l'agrément des espaces publics ainsi que la qualité de l'environnement et des paysages seront une préoccupation permanente de la prochaine législature.

Créer un cadre de vie harmonieux et attirant nécessite évidemment de protéger le patrimoine culturel et naturel, d'assurer l'équilibre des fonctions collectives et privées, de garantir de la place pour tous et des espaces pour les activités et de favoriser une mobilité durable.

Sans oublier le fait que les espaces publics, comme les bâtiments, doivent être adaptés à tous, quels que soient le handicap éventuel, l'âge ou l'origine socioculturelle.

Les objectifs d'Ecolo en matière d'aménagement du territoire devront permettre de répondre aux défis actuels, à savoir l'essor démographique, les changements climatiques, les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable, une nouvelle mobilité basée sur les déplacements doux, la cohésion sociale et le développement économique, la production en suffisance d'une alimentation de qualité, le maintien de la biodiversité et la restauration des écosystèmes.

Le projet d'Ecolo porte notamment sur l'utilisation judicieuse et la valorisation du territoire de la commune. Des espaces doivent être aménagés de manière à exploiter le potentiel des zones à urbaniser, en s'attachant à développer la proximité des services et une desserte efficace des transports en commun. Ecolo préconise des actions visant à recentrer l'habitat autour de lieux de centralité et à poursuivre la réaffectation des friches industrielles telle celle anciennement occupées par Arjo Wiggins. Parallèlement, il faut stopper l'extension de l'agglomération pour permettre le maintien de l'agriculture et la ceinture verte.

Nos propositions générales pour l'axe aménagement du territoire

1. Réaliser un Schéma de développement communal afin de disposer de lignes directrices claires pour le développement futur de la Ville de Nivelles. Il conviendra de veiller à :
 - a. Concentrer l'habitat à proximité du centre-ville (ex des projets du Val de Thines et de l'ilot Saint Roch) en une densité raisonnable de l'habitat,
 - b. Obliger les promoteurs à créer 15% d'espaces verts publics dans le périmètre de chaque e plus de 5 logements,
 - c. Veiller à ce que les promoteurs mettent en place des services de voitures partagées ainsi que des parkings vélos, y compris pour des vélos-cargo, en suffisance pour les résidents et les visiteurs.
2. Créer de nouveaux parcs ;
3. Poursuivre et intensifier l'action publique en matière de logement par le biais de la SLSP Roman Pais et de l' AIS du Brabant wallon mais aussi directement à l'initiative de la commune (logements de transit, d'insertion, charges d'urbanisme, etc...) afin que la Ville continue à offrir une diversité de logements permettant une mixité sociale indispensable pour la cohésion sociale de notre société ;
4. Développer une politique de verdurisation des espaces publics en veillant à la biodiversité du territoire ;
5. Soutenir un redéploiement du petit commerce en centre-ville afin de maintenir une mixité de fonctions dans les centralités ;
6. Prévoir des infrastructures de services à la population (par ex crèche, halte-garderie, espaces de jeux)
7. Assurer un plan communal de mobilité en fonction de la localisation de nouveaux logements.
8. Concentrer les services communaux sur le site du futur ancien hôpital afin de permettre un accès facile à tous les citoyens nivellois.

Fiche AI : développement des espaces verts

Redévelopper la végétalisation dans la ville, n'est pas un effet de mode, ni un luxe, mais bien une nécessité !

La verdure en ville favorise la dépollution de l'air, l'absorption des bruits, la gestion de l'eau de pluie, atténue les surchauffes en été et les fluctuations d'humidité. Elle participe au sentiment de bien-être.

Elle rend la vie plus agréable dans l'espace public mais aussi dans son logement.

La politique de logement est évidemment capitale, Nivelles ne peut ignorer la pression démographique en augmentation dans le Brabant wallon et en Wallonie. Ecolo préconise une densification de l'habitat dans les lieux de centralité, à savoir à proximité des administrations publiques, des écoles, des gares, des arrêts de bus etc.... Bref, dans le centre-ville. À Nivelles, nous vivons dans une ville concentrique qui favorise ce développement. De plus, la fermeture des industries (Brugeoise et Nivelles en 1989 et Arjo Wiggins en 2017) nous laisse des chancres urbains intéressants à exploiter. Les zones d'habitat sont définies au plan de secteur et Ecolo ne veut pas y déroger afin de préserver la ceinture verte, chère aux Nivellois.

Évidemment, notre ville s'est développée d'une manière très « minérale ». Au fur et à mesure de sa croissance, des îlots de nature ont été absorbés et remplacés par des bâtiments. Citons : l'extension des zonings et parc d'affaire au Nord et au Sud de la Ville, la Campagne du Petit Baulers, les résidences du Chemin Coparty.

D'autres projets risquent d'encore réduire ces poumons verts. Ecolo veut rétablir un équilibre entre la construction de logements et le déploiement des espaces verts dans les nouveaux quartiers à commencer par le Val de Thines.

Les comités de quartier se mobilisent aussi pour assurer le développement vert de leur environnement. Par exemple, les habitants du quartier St Jacques et du Petit Baulers ont déjà réalisé plusieurs aménagements avec le soutien de la Ville tel que l'installation de bacs potagers.

Ainsi, dans le quartier Saint-Jacques, des habitants ont déjà commencé à végétaliser et à installer des bacs de comestibles. Ce quartier touristique, presque semi-piétonnier, est un éco-quartier en devenir et aussi une zone de réalisations et d'initiatives citoyennes. Il contribuera, en partageant ses idées, à l'essor de ce type d'habitat dans la cité acloite.

Nos propositions

1. Faire en sorte que chaque citoyen·ne ait un accès à un espace vert public et coupé de la circulation automobile à moins de 400 mètres de chez lui.
2. Créer de nouveaux parcs à Nivelles sur le site de l'ancien Hopital, sur le terrain entre l'avenue du Centenaire et le chemin Coparty, dans le quartier Argayon/Cheval Godet, à l'avenue du Centenaire et sur le site du grand Marquais.
3. Développer les couloirs écologiques afin de permettre à la biodiversité de se développer et de se mouvoir d'une zone à l'autre.

4. Programmer la végétalisation sur l'ensemble du centre.
5. Alléger la législation visant à fleurir les façades et les pignons, avec des mesures pour induire des voies agréables mais aussi faciles d'accès aux usagers faibles (piétons, poussettes, tribunes et chaises roulantes).
6. Aménager des sols perméables, entre autres dans les parkings, pour réduire la charge des collecteurs d'eau de pluie et limiter l'accumulation de chaleur dans les structures minérales. Le placement de citernes pour récolter l'eau de pluie doit être exigé dans les futures habitations qu'il s'agisse de maisons ou d'appartements. L'installation de citernes sous les voiries publiques sera aussi étudiée
7. Rénover le parc de la Dodaine en y intégrant plus de biodiversité et des espaces adaptés à chaque âge de la vie. En plus d'y accueillir des infrastructures sportives, le parc de la Dodaine doit être conçu comme un espace de rencontre.
8. Protéger des espaces adaptés à une nature plus sauvage. Pour introduire plus de biodiversité, ces espaces adaptés doivent exister à plusieurs endroits même dans l'enceinte du Parc. Ceci sera inclus dans les nouveaux projets d'urbanisme.
9. Développer le parc de la cité Maillebotte.
10. Réaliser une étude de faisabilité avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur la mise à disposition du public, selon des modalités à étudier, du parc situé au Sud des bâtiments de HE²B (Ancienne Ecole Normale). Cet endroit pourrait correspondre aux besoins des centaines d'habitants des immeubles collectifs Aiglon, Coparty, avenue de Centenaire, ...
11. Permettre aux habitants de participer activement à l'aménagement de leurs espaces de vie (inclusion des riverains dans le plan d'aménagement des quartiers périphériques).

Fiche A2 : Logement

Poursuivre une politique du logement diversifiée à Nivelles

La Constitution proclame le droit pour tous à un logement décent. Cependant, des facteurs tant économiques que sociaux - la paupérisation d'une partie de la population, la diminution de la taille moyenne des ménages, l'explosion démographique dans certaines villes - influencent de manière structurelle la demande de logements sur le marché immobilier, de sorte qu'un nombre croissant de ménages est contraint de consacrer une part de plus en plus large de ses moyens pour se loger ou de ne pas s'installer là où il le souhaiterait.

Les pouvoirs publics ont créé un parc immobilier social afin de permettre aux locataires

les moins nantis de se loger à un prix raisonnable. La Wallonie dispose à ce titre d'un parc social correspondant à plus de 7% du parc résidentiel total, plus de 10% à Nivelles. Toutefois, le nombre de logements publics n'augmente pas en proportion de la demande sociale de logements. D'autres solutions visant à mettre sur le marché locatif des logements à loyer modéré – que ce soient des logements publics ou quasi publics (appartenant aux communes, CPAS, Fonds du logement ...) ou privés subventionnés (logements des Agences immobilières sociales (AIS), logement pris en gestion publique ...) – ont également été développées.

Enfin la Région wallonne a instauré un régime d'allocation-loyer au bénéfice de locataires dans le secteur privé, candidats à un logement public, afin de réduire la charge du loyer payé dans le secteur privé locatif.

L'ensemble de ces mesures est insuffisant par rapport aux problèmes de logements propres aux personnes seules, aux familles monoparentales, aux travailleurs pauvres, aux personnes d'origine étrangère, reconnues réfugiées ou en situation d'attente d'un statut.

Près de 7 ménages wallons sur 10 étant propriétaires, les pouvoirs publics se doivent également de soutenir ce souhait très répandu de devenir propriétaire. Des aides à l'acquisition du logement familial en faveur de personnes à revenus limités ont, dès lors, été instituées mais elles peinent à se développer en Brabant wallon vu le prix de l'immobilier nettement plus cher que partout ailleurs en Wallonie.

La commune dispose de leviers fondamentaux en matière de logement et joue par ailleurs un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques décidées au niveau régional : de par sa proximité avec le citoyen et la connaissance fine de son territoire, elle constitue donc le maillon le mieux à même de cibler les actions les plus opportunes à déployer en matière de logement. Des moyens financiers importants existent au niveau régional. Il reste aux communes à les solliciter afin de développer les opérations les plus appropriées.

Pour Ecolo, la priorité est d'assurer l'accès à un logement de qualité pour tous à un prix raisonnable.

Aujourd'hui, la part moyenne du budget familial consacrée au logement est de 30 %, cette proportion pouvant atteindre 65 % pour les ménages les plus démunis ! Permettre à chacun d'avoir un logement adapté à ses caractéristiques et à son parcours de vie sans risquer l'asphyxie financière constitue donc la préoccupation principale d'Ecolo.

Une priorité doit être accordée à l'accès aux logements des jeunes ménages. Trop souvent,

ces jeunes sont tentés de quitter la commune et de s'installer dans des régions où le prix du logement locatif est moins élevé et où l'accès à la propriété est financièrement plus supportable.

Augmenter l'offre de logements publics et assimilés

La location privée ou l'acquisition d'un logement n'est que très peu accessible pour une partie de la population ou pour toute personne lors de périodes particulières de la vie (divorce, maladie, perte d'emploi, période étudiante, pension trop faible, etc.) Dès lors il y a lieu de mettre en place différentes mesures.

Nos propositions :

1. Développer une politique volontariste de construction et de rénovation des logements visant à assurer la mixité sociale avec l'aide des subventions régionales ;
2. Proposer une typologie diversifiée de logements publics (petite/grande taille) adaptés aux besoins des ménages, de l'isolé aux grandes familles recomposées ; plus de 80% des logements publics comprennent deux ou trois chambres alors que près de 40% des ménages sont composés en Wallonie d'une seule personne (ce qui ne nécessite qu'une seule chambre sauf garde alternée d'enfants) et que de nombreuses familles recomposées ne peuvent se loger dans des logements trois chambres. Il s'impose dès lors de rendre le parc public davantage en adéquation avec la demande de logements ;
3. Renforcer l'action de l'AIS de la Province sur le territoire de Nivelles ;
4. Soutenir les initiatives d'habitats groupés (notamment pour les aînés : Abbeyfield, colocation,) ou intergénérationnels (kangourou, kots étudiants chez un aîné, ...) ;
5. Initier le développement de l'habitat léger sur des terrains appartenant à la commune ou au CPAS ;
6. Développer des logements collectifs supervisés pour des personnes adultes ne pouvant temporairement ou durablement vivre seules ou assurer la gestion d'un logement ;
7. Réserver le foncier appartenant à la commune ou au CPAS uniquement pour des opérations de construction de logements publics ou assimilés.

Améliorer la qualité des logements

La ville de Nivelles soutiendra la prise en compte de la dimension écologique dans la réalisation, la rénovation et la gestion des logements publics (matériaux biosourcés, performances énergétiques élevées) ainsi que dans la mise en location de logements

privés par le biais d'actions en vue d'améliorer leur performance énergétique.

Faire respecter la salubrité des logements est un autre combat fondamental, ce qui suppose de maintenir les efforts de lutte contre les marchands de sommeil tout en se préoccupant du relogement des personnes expulsées.

Maîtriser l'évolution des valeurs des terrains constructibles

A la différence du reste de la Wallonie, le Brabant wallon connaît une valeur du foncier beaucoup plus élevée dans la plus grande partie de son territoire. Nivelles, bien que moins atteinte que le centre de la province, est également impactée par ce phénomène. En conséquence, il s'agit d'émettre les propositions suivantes :

1. Augmenter la maîtrise foncière de la commune grâce à l'activation du droit de préemption, le recours aux expropriations, la constitution de droits réels démembres ;
2. Favoriser la construction de logements basée soit sur le coliving, soit au minimum sur le partage d'équipements collectifs (buanderie, local vélo, espace de stockage, espace intérieur de jeu pour les enfants ...) afin de réduire l'emprise au sol des logements privés. Des espaces collectifs extérieurs seront également prévus dans de tels projets (aires de jeux, jardins partagés, ...);
3. Créer des Community Land Trust afin de neutraliser ou au minimum mutualiser le coût du terrain et lutter contre les phénomènes spéculatifs.

Agir sur les biens abandonnés ou inoccupés

Il s'agit d'une politique fondamentale pour éviter que le centre-ville ne dépérisse encore davantage. Pour ce faire, il y a lieu de :

1. Poursuivre la mise à jour de l'inventaire des immeubles abandonnés et des logements inoccupés ;
2. Faire usage des subsides régionaux disponibles pour l'acquisition et la rénovation des immeubles abandonnés ainsi que des immeubles vides au-dessus des commerces ;
3. Prendre en gestion publique les logements inoccupés ;
4. Développer les conventions d'occupation précaire pour les personnes en recherche d'un logement (avec la collaboration des associations actives dans le secteur, y compris avec le capteur logement du Relais social du Brabant wallon).

Permettre une densité d'habitat renforcée

La taille des cellules familiales diminue. De nombreux logements sont trop grands et pourraient être divisés y compris dans des villas de lotissements. La ville agira dès lors dans le sens de permettre des divisions maîtrisées de logements afin de permettre le maintien de personnes à faibles revenus et le développement de solidarités intrafamiliales, intergénérationnelles ou autres encore. Elle permettra également la construction de logements sur de grandes parcelles déjà occupées par un seul logement dans des lotissements en facilitant la révision des permis de lotir existants.

Vers une fiscalité plus redistributive

Lorsque de jeunes ménages font malgré tout l'effort de rester en Brabant wallon et investissent dans un bien immobilier, les premières années sont souvent difficiles. Dans ce contexte, une ristourne partielle des additionnels communaux au précompte immobilier pour les ménages primo-accédant modestes et moyens durant les cinq années suivant l'acquisition du logement serait une excellente initiative

Enfin développer des mesures fiscales supplémentaires au profit des propriétaires bailleurs qui mettent à disposition de l'AIS des logements locatifs dont ils sont propriétaires pourrait compléter la politique nivelloise du logement.

Fiche A3 : Développement du commerce

Le schéma de développement communal doit intégrer la perspective de développement du commerce tel que conçu dans la récente réforme du Codt. Il doit être situé prioritairement dans les lieux de centralité. Il doit aussi intégrer l'application du schéma de structure commerciale qui fixe les objectifs de son développement (voir propositions dans la fiche sur le développement socio-économique).

Nos propositions

1. Réaménager la Place De Lalieux pour la rendre accessible aux piétons et y développer de nouveaux commerces ;
2. Augmenter l'offre de parking sur le site des conceptionnistes ;
3. Investir dans l'acquisition de plusieurs bâtiments afin de soutenir des commerçants ;
4. Mettre des locaux à disposition, pour une durée déterminée, à des commerçants qui hésitent ou qui financièrement ont besoin d'un petit coup de pouce. L'usage de ces locaux peut aussi se faire de manière non-permanente pour des activités

complémentaires ;

5. Disposer de « marchés couverts » dans les espaces assez grands.

Fiche A4 : Agriculture

Le développement d'une économie de l'agriculture passe par une valorisation de la production agricole locale, respectueuse des ressources naturelles. Elle doit renforcer les relations entre les agriculteurs et les consommateurs et permettre à l'agriculteur et l'agricultrice de vivre de leur travail. Pour ce faire, on ne peut qu'établir des liens entre agriculture locale et la promotion d'une alimentation plus saine.

Dans notre société actuelle où la malbouffe et la surconsommation sont omniprésentes, il est essentiel de retrouver le chemin vers une nourriture saine et durable pour le bien-être de chacun, chacune et de la planète.

Et pour bien manger, il est essentiel de consommer des produits de qualité provenant d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Le rôle d'une commune est crucial pour y favoriser le développement de circuits courts.

Par ailleurs, il est capital de maintenir et développer la ceinture verte de Nivelles.

Nos propositions

1. Convertir des zones ZACC en zones agricoles afin de restituer l'aménagement du territoire aux agriculteurs.
2. Favoriser l'accès de tous et toutes à une alimentation durable et de qualité (promotion d'une alimentation saine dans les écoles, les crèches, les maisons de repos, soutenir la transition vers une alimentation durable dans les lieux de restaurations publics, accès permanent à l'eau potable dans les écoles, ...)
3. Intégrer l'alimentation de qualité dans les activités patrimoniales, culturelles et touristiques (sensibiliser le secteur de l'Horeca à l'alimentation durable, insérer dans les guides touristiques des signalétiques visant à valoriser les projets et acteurs locaux en alimentation durable, ...).
4. Encourager et soutenir les nouvelles installations de fermes qui veulent mettre en place une transition pour une agriculture durable et nourricière à travers notamment l'accès à l'information et la mise en réseau avec des institutions de formation, d'appui et de suivi durant les premières années d'activités.
5. Concevoir la commune comme un relais pour aider les petits producteurs à mutualiser forces et besoins via le soutien à la création de coopératives ou la mise en

réseau des producteurs/distributeurs/consommateurs

6. Soutenir le développement de groupes d'achat collectif et solidaires (GACS) par le soutien au développement des comités de quartier.
7. Favoriser l'agriculture locale sur les marchés.
8. Encourager et soutenir le maraîchage et les pratiques agroécologiques maraîchères individuels, collectives ou pédagogiques (promouvoir les potagers collectifs ou les jardins groupés, développer les potagers, les mares, les vergers, les ruchers à vocation pédagogique, intégrer les potagers solidaires et l'alimentation durable dans les Plans de cohésion sociale, ...).
9. Encourager des rencontres citoyennes entre agriculteurs, agricultrices, consommatrices et consommateurs ; par exemple par la mise en place d'une commission citoyenne agriculture qui permettrait de mieux comprendre les besoins des différentes parties et/ou par une orientation de la Foire agricole vers la promotion des circuits courts.
10. Favoriser le développement de mesures agro-environnementales et stimuler les meilleures pratiques agricoles pour préserver le maillage écologique (informer les agriculteurs au sujet des mesures agro-environnementales, mettre en œuvre ou, stimuler le partage d'expériences, d'informations et de matériel en lien avec les meilleures pratiques agricoles, ...).
11. Nouer un partenariat, passer des contrats avec les agriculteurs et agricultrices pour la gestion des paysages, de la biodiversité, des espaces naturels, des bords de voiries, la fourniture d'énergies renouvelables, la lutte contre les inondations, le déneigement, l'entretien des haies et fossés, ...
12. Proposer de faire un recensement des terres publiques à Nivelles et d'établir des critères clairs d'affectation des terres publiques agricoles (en donnant la priorité à l'humain et aux projets pour une agriculture nourricière).
13. Proposer avec les agriculteurs et agricultrices une manière de réguler les prix des terres agricoles et les appuyer dans la transmission des fermes et des terres vers des projets pour une agriculture durable nourricière.

Fiche A5 : Les zones d'activités économiques

Les zones d'activités économiques seront également verdurisées et seront davantage accessibles par des modes de mobilité douce. Pour ce faire, des trottoirs et des pistes cyclables seront créés là où elles n'existent pas. Lorsque ces zones débordent sur les entrées de ville telle à la Chaussée de Namur, la Région sera invitée à aménager ces entrées de ville afin de les rendre plus attrayantes.

Nos propositions

1. Susciter l'émergence d'idées ou d'activités nouvelles autour de l'économie verte et les diffuser.
2. Maximiser les synergies potentielles entre PME et indépendants en matière d'énergie et d'environnement (notamment la prévention et le recyclage des déchets industriels non toxiques).
3. Analyser les besoins en sous-traitance des entreprises et des commerces et développer des politiques pour attirer ces activités.
4. Favoriser le développement de filières productives à faible impact via une gestion durable et socialement responsable des Zones d'Activités Économiques (ZAE), en concertation avec les intercommunales de développement économique et la Région.
5. Localiser les entreprises de telle sorte que l'énergie nécessaire au transport de personnes et de biens soit minimale : le long des voies d'eau, de lignes de chemin de fer ... Une autre façon de réduire l'impact environnemental est de promouvoir l'économie de fonctionnalité : les consommateurs achètent un service (un service de déplacement par exemple) plutôt qu'un produit (une voiture) ; les communes peuvent initier cette transition écologique à travers les cahiers des charges et via les agences de développement local.

Fiche A6 : Mobilité

Pour Ecolo, la mobilité a toujours été une priorité et doit être multiple. Elle est en effet indispensable, que ce soit pour dans nos déplacements, pour faire nos courses, pour le bien-être de soi et sa famille (l'école, les loisirs, le sport, la culture,...), pour se rendre au travail.

Il est clair que l'évolution de Nivelles nous oblige à revoir nos modes de déplacements. Citons par exemple les heures de pointe en périodes scolaires qui congestionnent et polluent Nivelles. Les problèmes engendrés sont : embouteillages, insécurité routière, dégradation de l'environnement et perte de convivialité.

Ecolo souhaite inverser cette tendance et rendre la priorité aux modes de déplacement durables, partagés et aux nouveaux modes actifs de déplacements. Pour Ecolo, il est nécessaire de redessiner l'espace public afin d'augmenter sa qualité environnementale et de permettre sa réappropriation par les usagers. Le renforcement de la convivialité et de la sécurité sont deux objectifs prioritaires qui nécessitent de mobiliser un ensemble de stratégies ...

Ecolo souhaite faire appliquer le principe STOP dans le centre-ville en l'inscrivant dans le Plan Communal de Mobilité. Il s'agit de penser les déplacements en prenant en compte prioritairement les piétons, cyclistes et autres usagers de modes actifs sur les transports en commun et sur l'automobile privée.

Pour augmenter le partage et la convivialité, toutes les opportunités offertes par le code de la route seront valorisées : zones de rencontre, piétonnes ou semi-piétonnes, zones 30 ou résidentielles, rues réservées aux jeux, chemins réservés au trafic non motorisé.

Un effort important sera réalisé sur la qualité des trottoirs et leurs largeurs afin de permettre le déplacement aisé en chaise roulante, avec une voiture d'enfant ou même avec un rolateur.

Afin de développer une véritable politique de mobilité, les actions principales seront les suivantes :

Développer et mieux structurer les pôles d'attractivité

Il existe naturellement 4 pôles attractifs autour du Centre-Ville qui drainent la population nivelloise et d'ailleurs :

1. la Dodaine (sport, loisirs, jeunesse, crèche),
2. les gares de bus et de trains,
3. les parkings (de délestage): Mont St Roch et Sotriamont, point Ravel,
4. le shopping de Nivelles.

Ces 4 pôles gravitent autour du point central, le Centre-Ville. Ils nécessitent des aménagements pour mieux les articuler au centre-ville.

Développer le Concept Ville 30

Généraliser le concept Zone 30 dans les zones densément bâties pour faire de Nivelles une Ville 30 :

1. Chaque rue est un espace citoyen où la priorité est l'espace destiné aux riverains (rues vertes) ;
2. Interdire le trafic de transit dans les quartiers et organiser un plan de circulation renvoyant systématiquement vers les voiries de contournement de la Ville ;

3. Réduire la taille de la voirie carrossable au profit du reste : trottoir, espace convivial, bac à fleurs,...
4. Aménager les avenues et les chaussées (routes nationales) pour la mixité du trafic ;
5. Sécuriser les voies cyclables et les séparer du trafic lorsque celui-ci devient lourd et rapide.

Nos propositions pour les piétons

1. Assurer l'existence d'un trottoir dans chaque rue située dans un rayon de 1,5 km d'une école ou de la gare ou dans les zonings. Continuer d'assurer la mise en œuvre du Plan Trottoirs.
2. Élargir les trottoirs, situés sur un cheminement piéton important, dont la largeur est insuffisante.
3. Protéger l'intra-muros du trafic de transit pour ne laisser circuler que l'utilitaire : riverains, accès aux handicapés, livraisons, ... Offrir un air plus respirable aux riverains du centre-ville.
4. Offrir des alternatives aux déplacements scolaires (rangs piétons ou cyclables) pour éviter les kiss&ride devant les écoles.
5. Continuer le développement de rues scolaires
6. Assurer le confort et la sécurité des piétons et des PMR lors des traversées de chaussées fort fréquentées.
7. Développer le réseau piétonnier ou semi-piétonnier dans le centre-ville tout en veillant au bon approvisionnement des commerces (création de zones de déchargement).
8. Continuer la réhabilitation des sentiers urbains.
9. Embellir les rues du centre.

Nos propositions pour les roulants actifs

1. Établir un schéma cyclable reliant les pôles principaux de la commune aux quartiers et villages (pôles secondaires).
2. Réaliser les aménagements de ce schéma cyclable :
 - a. Continuer le développement de rues cyclables ;
 - b. Installer une signalétique propre pour les cheminements cyclables ;

- c. Peindre des marquages au sol pour attirer l'attention sur la présence potentielle de cyclistes ;
 - d. Réaliser des pistes cyclables sur les voies rapides (plus de 30 km/h) ;
 - e. Sécuriser les points noirs du réseau.
3. Augmenter l'offre de parking vélo dans le centre, améliorer l'offre (la gare, le shopping, la Dodaine,...), aménager des box pour les familles de l'intramuros et des quartiers (petites maisons ouvrières) ;
 4. Soutenir les différents modes actifs de déplacement (de plus en plus électrique): gyropode, hoverboard, trottinette, ...;
 5. Créer des aménagements cyclables pour relier Nivelles à Baulers, Thines, Monstreux et Bornival ;
 6. Imposer un local de rangement dans les nouveaux projets d'immeuble ;
 7. Considérer la place du cycliste dans tout nouveau projet d'aménagement de voirie ou dans chaque projet de réaménagement sur base du schéma cyclable ;
 8. Prévoir des emplacements en suffisance dans le centre-ville près des commerces pour permettre une réelle alternative au tout à l'auto ;
 9. Accompagner les établissements scolaires pour instaurer une dynamique de rang- vélo avec les enseignants, les associations de parents, ... ;
 10. Mettre en place des incitants à l'achat d'un vélo musculaire ou électrique ;
 11. Organiser des bourses vélo et ateliers de réparation ;
 12. Proposer un système de vélos partagés.

Nos propositions pour les transports en commun

1. Relancer une navette gratuite entre quartiers et villages pour rejoindre le centre-ville.
2. Etablir une plus grande synergie avec le TEC pour les déplacements sur le territoire communal et étudier la possibilité de mettre en place un TEC à la demande (comme c'est le cas à Ottignies-Louvain-la-Neuve).
3. Augmenter l'offre en heure de pointe des lignes de bus (Zoning Nord, centre ville, gare des bus,...) de manière à permettre la traversée aisée de Nivelles.
4. Améliorer l'offre afin de répondre à une demande des villages jouxtant Nivelles.
5. Proposer au TEC d'équiper un maximum d'arrêts d'un abibus intelligents.
6. Créer une zone tarifaire urbaine à Nivelles et donc une carte qui permet de réduire le coût des transports de petite distance.

7. Clarifier et simplifier les horaires et itinéraires des bus et les rendre plus lisibles et mieux compréhensibles pour les usagers.
8. Proposer au TEC des bus moins polluants et moins bruyants ou des bus électriques.
9. Réaliser d'une carte reprenant les bus sur Nivelles selon des catégories (courtes distances «centre», moyennes distances «Nivelles et les villages», longues distances), en faire la promotion à la Commune et sur Internet.

Nos propositions pour les voitures

1. Etendre la zone 30 à l'intérieur des villages ;
2. Augmenter l'offre de voitures partagées ;
3. Inciter financièrement les Nivellois à abandonner leur voiture par l'octroi d'une prime ;
4. Valoriser les parkings périphériques (accès, qualité, fléchage, publicité) du Mont St Roch, Boulevard des Arbalétriers, de la rue des Conceptionnistes, de l'avenue Léon Jeuniaux ;
5. Identifier et mettre en valeur d'autres parkings périphériques ;
6. Avoir des boulevards à sens unique sans feu tricolore pour laisser la priorité au trafic et y augmenter l'offre de parking avec une visibilité précise des places disponibles pour éviter la circulation inutile ;
7. Obliger la mise en place de systèmes de voitures partagées dans les nouveaux projets immobiliers ;
8. Créer une «Consignes courses» dans le centre-ville pour y déposer ses courses à des moments ponctuels (jours de marché, braderie, brocante, ...) en lien avec transport de la navette Parking ;
9. Favoriser et encourager le covoiturage (travail, école, intergénérationnel,...).

En outre, nous voulons aussi établir des synergies avec les communes environnantes à propos des problématiques de mobilité.

Axe B : Démocratie et participation

Renforcer la démocratie, accroître la participation citoyenne et développer la bonne gouvernance est un défi quotidien de la commune. Cela ne peut fonctionner qu'avec un processus démocratique de qualité articulant cinq fonctions essentielles: la **représentation**, la **participation**, la **consultation**, l'**information** et la **transparence**.

La démocratie de représentation ne peut pleinement fonctionner que s'il y a matière à représenter, que s'il y a participation active des citoyens. Cela suppose une présence active des citoyens qui donnent un mandat à leurs représentants, débattent de son contenu, en évaluent les résultats et peuvent en modifier les termes.

Dans le cas contraire, la démocratie représentative peut entrer en crise et conduire, soit à une confiscation du pouvoir (cumul, exclusion), soit à une désaffectation des citoyens (abstentionnisme, désintérêt pour les enjeux politiques,...). La représentation dégénère en simple délégation donnant à l'élu une sorte de chèque en blanc pour plusieurs années.

La crise du coronavirus nous a fait prendre conscience que prendre des décisions uniquement dans l'urgence a créé énormément de frustration et a renforcé la méfiance vis-à-vis du "politique". Pendant deux ans, beaucoup de personnes se sont senties délaissées. Si nous devons retenir une leçon de cette crise sanitaire, c'est que la gestion de crise est beaucoup plus frustrante pour les citoyen·nes et représentant·es politiques que de pouvoir prévenir les risques. Le réchauffement climatique demande à ce que l'on puisse être à la hauteur de l'enjeu.

L'espace et le temps de la participation sont essentiels car c'est à cette occasion que le simple agrégat d'opinions passe à une construction d'un véritable jugement citoyen nourri d'informations, d'argumentations diverses ou contradictoires, d'expertises et d'évaluations. Il s'agit de permettre l'expression d'avis motivés sur des thèmes concernant chacun en tant qu'usager de la ville, de favoriser un dialogue entre les différents acteurs de la vie communale, c'est-à-dire entre les citoyens et leurs représentants, sans oublier d'associer également les jeunes de plus de 16 ans et les résidents non belges ne remplissant pas les conditions pour avoir le droit de vote.

Fiche B I : Participation citoyenne

La démocratie participative est en route à Nivelles depuis 2014. Celle-ci doit permettre à chacun de pouvoir assumer un rôle dans la programmation des politiques locales. Afin de soutenir cette participation, l'information aux citoyens doit être sensiblement améliorée.

Maison de la participation et comités de quartier

1. Intégrer les actions de la Maison de la Participation dans les activités citoyennes du Centre Culturel (reconnaissance du centre culturel par la FWB) ainsi que dans son plan de réhabilitation ;
2. Solliciter la Maison de la Participation pour co-construire le développement de la Ville, notamment sur l'aménagement du territoire ;
3. Organiser une consultation populaire sur la législature sur un axe proposé par la Maison de la Participation ;
4. Octroyer des moyens financiers (frais de personnel et de fonctionnement) pour la Maison de la Participation ;
5. Respecter l'équilibre dans l'implication des citoyens, des associations et des pouvoirs publics dans l'élaboration et la gestion de la maison de la participation ;
6. Ouvrir le journal communal et le site internet aux citoyens et en particulier aux représentants de la vie associative communale ;
7. Augmenter le nombre de comités de quartier reconnus par la Ville ;
8. Renforcer les liens avec l'administration et les commissions consultatives afin de mieux soutenir la participation ;
9. Poursuivre l'organisation des réunions de quartier qui permettront aux citoyens d'exprimer leurs attentes et au Collège Communal de présenter ses projets ;
10. Développer plus et mieux les moyens d'interpeller le pouvoir d'interpeller les pouvoirs communaux (conseil communal, du CPAS) en permettant d'inscrire, à titre individuel ou collectif, un point à l'ordre du jour du conseil et de poser des questions écrites ou orales aux élus lors des conseils communaux ;
11. Soutenir la commission consultative de la jeunesse qui travaillera en collaboration avec le Collège communal et la commission communale affaires générales sport jeunesse enseignement sur des projets concrets (mise en place de terrains de jeux, création de lieux de jeunes, lutte contre le racisme, problème de drogue dans les écoles, circulation aux abords des établissements scolaires, ...). Cette commission disposerait d'une autonomie suffisante et de moyens de communication appropriés pour informer et consulter. Sa constitution serait fidèle à la représentativité de la jeunesse nivelloise ;
12. Créer et/ou dynamiser les commissions consultatives (CCATM, Jeunesse, Nord Sud, Aînés, Égalité des chances,...) dont les avis doivent être pris en compte par le Collège (obligation pour celui-ci de se positionner par rapport aux demandes et avis des commissions et de motiver ses décisions) et dont les travaux doivent régulièrement être présentés au Conseil communal.

Une ville en transition

Plusieurs mouvements citoyens ont émergé ces dernières années et ancrent notre Ville dans la dynamique de la transition vers une commune durable. Nivelles en Transition

- GACS (groupe d'achat communs et solidaires),
- SEL (services d'échanges locaux),
- Groupement zéro-déchets,
- Repair-café,
- PCDN (Plan communal de développement de la nature),
- Café citoyen,
- Potagers de quartiers,
- GRACQ (Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens).

Ecolo veut encourager et soutenir ces mouvements citoyens, notamment en proposant :

1. Inclure ces mouvements dans le projet de la Maison de la Participation ;
2. Favoriser les rencontres entre les différents mouvements afin de mettre en réseau ;
3. Informer les citoyens des activités menées par ces mouvements ;
4. Apporter un soutien communal par exemple sur les aspects logistiques (construction de bacs potagers « incroyable comestible », sur l'espace public, conception d'une rue comestible) ;
5. Prévoir la dimension « transition » dans les futurs projets immobiliers (ex toits potagers).

Budgets participatifs

Le principe d'un budget participatif est de permettre à un comité de quartier ou de riverains de choisir un aménagement (exemple infrastructure dans un quartier). Un budget est défini par le Conseil communal.

Des budgets existent déjà pour des projets menés par des comités de quartier. Si cette action est positive, il nous paraît intéressant d'aller plus loin et de mettre en place un dispositif qui permet à chaque quartier de proposer un aménagement qui lui est propre. Cette dynamique est cohérente avec le projet de la maison de la participation. Elle permet aux citoyens de poser un choix direct et concret sur son environnement et favorise une meilleure interaction avec les autorités locales.

Nous proposons de :

1. Procéder à l'évaluation des deux appels à projet déjà effectués ;
2. En fonction de l'évaluation, poursuivre la dynamique en instaurant un nouvel appel à projet qui sera lancé par le bulletin communal, par voie de presse et par les médias sociaux ;
3. Chaque comité de quartier, candidat à cet appel, y participera et posera ses choix avec le soutien de l'administration communale ;
4. Le collège communal confirmera ces choix et les exécutera sous sa responsabilité.

Vers une démocratie participative

Pour renforcer la démocratie participative et améliorer la gouvernance locale à Nivelles, nous proposons de mettre en place un système d'enquêtes publiques structuré en deux axes principaux, visant à impliquer activement les citoyens dans l'évaluation et la prise de décision communale. Ceci comporte deux volets :

1. Enquête diagnostique : L'objectif de d'identifier avec précision les besoins de la communauté locale, offrant ainsi aux élus une compréhension claire des priorités citoyennes et qui permettra de développer une stratégie à long terme.
2. Enquête d'évaluation : Cette enquête est conçue pour évaluer l'efficacité des politiques et des initiatives mises en œuvre par les élus. Elle permettra de vérifier si les décisions prises et les actions entreprises correspondent aux attentes des citoyens et contribuent réellement à l'amélioration de leur qualité de vie.

L'objectif de ces enquêtes est de renforcer le lien de confiance entre les citoyens et leurs représentants et de promouvoir une gestion municipale plus dynamique et réactive.

Fiche B2 : Gouvernance

Notre démocratie est aujourd'hui à bout de souffle. Il suffit de regarder ce qui se passe à l'étranger pour se rappeler que la démocratie n'est pas un acquis. Pour la sauver, il faut la réformer. Pour répondre au décrochage démocratique, résorber le gouffre entre les citoyen·nes et le monde politique, nous avons besoin d'un renouvellement profond de la manière dont fonctionnent nos élu·es et nos institutions.

Pour répondre aux défis de l'avenir, nous avons besoin de plus de démocratie. Nous

voulons redynamiser « le carré magique » de la démocratie : représentative, délibérative, directe et associative.

Ecolo souhaite aussi faire évoluer les pratiques de gouvernance permettant d'augmenter globalement la participation des femmes et d'assurer l'élimination de toute forme de discrimination à leur égard.

Nos propositions pour le fonctionnement de l'institution politique

1. Présidence du conseil communal par un conseiller autre que le Bourgmestre et non membre du Collège ;
2. Animation dynamique des séances du conseil avec une présentation des points inscrits à l'ordre du jour pour une meilleure compréhension du public ;
3. Création d'une plateforme digitale spécifiquement dédiée au débat avec les citoyens sur les enjeux communaux ;
4. Formation continuée des conseillers communaux via des initiatives propres et en informant largement les élus de l'existence d'autres formations (notamment l'Union des villes et communes de Wallonie) ;
5. Assemblées générales publiques des intercommunales et y instaurer le droit d'interpellation (voir au niveau régional) ;
6. Transparence des décisions qui concernent les citoyens, qu'elles émanent du Collège, du Conseil communal, de l'Administration ou du CPAS ;
7. Transparence et pluralisme des aides (financières et matérielles) aux initiatives des associations et des citoyens (critères d'attribution clairs des différentes aides) et fonctionnement pluraliste ;
8. Présence des échevins à mi-temps pendant les heures de bureau ;
9. Incompatibilité entre un mandat d'échevin et une fonction dirigeante salariée dans une entreprise privée ou publique ;
10. Augmentation de la présence des femmes au Collège communal pour atteindre un tiers de femmes (3 femmes au minimum) ;
11. Mise en place d'une concertation entre la commune et les associations de femmes ;
12. Respect de l'égalité des genres via une analyse systématique, pour chaque mesure envisagée, de sa différence éventuelle d'impact sur les femmes et sur les hommes ;

13. Augmentation de la visibilité des femmes dans les outils de communication de la commune ;
14. Mise en place d'un programme de sensibilisation du personnel de la commune à la question du genre ;
15. Mise en évidence des pratiques permettant à toutes et tous de participer à la vie communale horaires, facilités pour la garde des enfants, animation de réunions.

Gestion des ressources humaines communales

Créer les conditions d'une administration sereine, en mouvement et tournée vers le citoyen

La commune est le lieu où le citoyen est en rapport direct avec l'administration et ses agents, où de nombreux actes administratifs de la vie quotidienne sont posés, où l'attente des citoyens vis-à-vis de la qualité du service est importante. Transparence administrative, accessibilité, compétence des agents, proximité, confiance dans les actes posés doivent être des principes et des actes au cœur du management communal. Les administrations communales ont chaque jour de nouveaux défis à relever, les agents doivent pouvoir remplir de nombreuses missions de plus en plus complexes suite à la délégation de celles-ci par d'autres niveaux de pouvoir.

Pour Ecolo, il est essentiel de poursuivre les efforts déjà entrepris pour mettre en œuvre des procédures et des réglementations qui permettent le développement professionnel des agents dans l'intérêt général.

Ecolo souhaite soutenir davantage les conditions d'une véritable politique de gestion positive des ressources humaines (GRH) juste, transparente et rationnelle.

Nos propositions pour l'administration communale

1. Renforcer la politique communale de gestion des ressources humaines ;
2. Développer un esprit « orienté citoyen » dans l'administration pour que le citoyen se retrouve au centre des préoccupations de l'administration (accueil généraliste et spécialisé, politique d'information positive et accessible, attitude ouverte à la diversité des genres, des cultures et des orientations sexuelles) ;
3. Poursuivre les efforts déjà entrepris pour renforcer le cadre du personnel en inscrivant les montants au budget et procéder au recrutement ;
4. Mener une politique de recrutement dictée par des critères d'inclusion ;
5. Poursuivre les efforts en matière de formation continuée ;

6. Investir dans les infrastructures et mettre des outils de travail performants au service des citoyens (dont les Technologies de l'information et de la communication (TIC) à disposition des agents et services concernés).

Axe C : Climat

Le réchauffement climatique est une réalité qui n'est plus contestée. Non seulement le GIEC l'établit dans ses rapports, mais nous le constatons au quotidien avec la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes en Wallonie et ailleurs dans le monde.

Une ville doit apporter sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique et prévoir des mesures d'adaptation à ce changement pour assurer une qualité de vie aux citoyen·nes.

En ce qui concerne la lutte contre le réchauffement climatique, des objectifs ont été fixés par le plan climat en 2018. Des réalisations ont déjà été effectuées et il faut poursuivre les efforts en ciblant les domaines essentiels tels que le transport et l'isolation des bâtiments.

Nos propositions

1. Poursuivre le développement des énergies renouvelables (voir la fiche sur les énergies renouvelables) ;
2. Accentuer les moyens octroyés pour le soutien à la rénovation des bâtiments des particuliers (voir les fiches logement et énergies renouvelables) ;
3. Créer de nouveaux parcs (voir la fiche espaces verts) ;
4. Végétaliser les espaces publics et les abords des voiries afin de créer des îlots de fraîcheur (voir la fiche espaces verts) ;
5. Faciliter la plantation des haies aux abords des champs. Elles agissent comme des barrières naturelles en ralentissant les eaux de pluie. Elles contribuent au développement de la biodiversité (voir la fiche sur l'agriculture) ;
6. Faciliter la végétalisation des façades ;
7. Création de nouvelles rues cyclables et de parkings vélos afin de proposer des alternatives à la voiture (voir la fiche sur la mobilité) ;
8. Soutenir davantage la participation citoyenne dans le comité de pilotage du plan climat ;
9. Rénover les bâtiments communaux avec du passif ou basse énergie ;
10. Renforcer les opérations de sensibilisation auprès de la population pour inciter à la sobriété dans la consommation énergétique ;
11. Gestion rationnelle de la consommation de l'eau ;

12. Gestion préventive et dynamique des déchets, notamment par l'instauration de poubelles à puces.

Ces actions, conçues pour s'harmoniser avec l'environnement urbain existant, visent à créer une ville plus verte, résiliente, et adaptée aux défis climatiques de demain. Elles reflètent notre engagement envers une gestion proactive du réchauffement climatique, en assurant un avenir durable pour Nivelles et ses habitants.

Le climat est au cœur des préoccupations du programme d'Ecolo. De nombreux liens des actions proposées dans cet axe sont développés dans d'autres fiches du programme.

Fiche CI : Protection et développement du patrimoine naturel

L'environnement a souvent été perçu comme un puits de ressources sans fond. Aujourd'hui, l'humain touche aux limites environnementales de la planète : nous entamons notre capital environnemental et les générations futures disposeront de moins de ressources pour satisfaire leurs besoins. Ecolo veut arrêter cette hémorragie, et promeut la durabilité forte, à savoir la volonté de conserver un patrimoine environnemental « socle », indépendamment des bénéfices ou pertes socio-économiques. On ne construira pas une société sur un désert environnemental. Toute la politique communale doit donc être guidée par la conservation de notre patrimoine naturel, voire même son réinvestissement.

L'éducation à l'environnement

La commune peut promouvoir différentes activités destinées à sensibiliser la population et particulièrement les jeunes aux différents enjeux d'une gestion durable de l'environnement. Ainsi elle peut encourager, avec l'aide de l'éco-conseiller(e) :

1. Des activités de sensibilisation à l'environnement (jeux, théâtre action, expériences,...) ;
2. Le développement, dans les écoles, de projets environnementaux (voir chapitre enseignement) ;
3. La poursuite de campagnes « commune propre »/« quartiers propres »/« écoles propres » en partenariat avec les habitants des quartiers, les étudiants, les enseignants, les mouvements de jeunesse, etc ;
4. Informer et expliquer aux écoles l'utilité d'un PCDN, les impliquer dans des projets ;
5. Proposer un thème inter-réseaux comme les déchets, les oiseaux, les mares,

l'alimentation, le forum des sciences, ... ;

6. Informer les citoyens sur l'arrêt de l'utilisation des pesticides.

Le soutien de la commune au PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature)

Le conseil communal a décidé la mise en place d'un PCDN sur Nivelles. Il fixe les éléments de la politique de développement durable à mettre en œuvre à l'échelle de la commune et assure la mise en place d'un processus participatif sur des actions telles que (la protection et l'aménagement des sites, le dialogue citoyens/agriculteurs, la réhabilitation des sentiers, les zones humides, les opérations batraciens, les abeilles,... Dès lors, Ecolo propose de :

1. Donner des moyens aux différents projets des groupes du PCDN et les valoriser par une information plus large auprès de la population, des entreprises (création d'un site Internet) notamment par la Maison de la Participation ;
2. Favoriser les différents projets du PCDN en partenariat avec d'autres secteurs sur un même thème par une animation sur la place publique (Grand-Place, parcs, Place Émile de Lalieux, zoning) ;
3. Renforcer les liens entre la dynamique du PCDN, les différents acteurs associatifs nivellois et les services communaux d'aides aux personnes ;
4. Intégrer la réflexion et l'action du PCDN dans les différentes instances de concertation communale, et notamment à la CCATM, afin d'établir un lien entre aménagement du territoire et biodiversité. Ceci doit se concrétiser par la désignation d'un représentant du PCDN à la CCTAM.

La protection et le développement du patrimoine naturel

La verdure en ville favorise la dépollution de l'air, l'absorption des bruits, la gestion de l'eau de pluie, atténue les surchauffes en été et les fluctuations d'humidité. Le développement de haies contribue à la prévention contre les inondations et participe à l'augmentation de la biodiversité. Le développement de la nature en ville contribue au bien-être de la population qui y vit.

Notre ville s'est développée d'une manière très « minérale ». Au fur et à mesure de sa croissance, des îlots de nature ont été absorbés et remplacés par des bâtiments.

Si le patrimoine naturel privé doit être protégé, le patrimoine naturel public doit clairement

être augmenté et défendu. Nous pensons qu'il est nécessaire de concevoir la nature en ville en créant de nouveaux parcs et en y développant des couloirs écologiques qui permettent de relier les différents poumons verts. L'axe 1 de notre programme donne le détail de l'ensemble de nos propositions concernant ce point.

Sur le terrain, les comités de quartier se mobilisent aussi pour assurer le développement vert de leur environnement. Que ce soit par la défense des arbres aux Recollets, l'installation de bacs potagers ou de bacs comestibles, les citoyens se mobilisent pour préserver la nature. Ces mouvements doivent être soutenus.

Par ailleurs, de par sa participation en majorité, Ecolo a organisé les semaines de l'arbre (pour faciliter la distribution de milliers de plants d'arbres fruitiers) et permis la réalisation d'une campagne de plantation avec les citoyen·nes dans le quartier du Panier Vert. Il s'agit donc d'impliquer les citoyen·nes dans l'embellissement de leur cadre de vie (façade, rue, quartier, ville).

Fiche C2 : Les énergies renouvelables

Alors qu'aux quatre coins de la planète la transition énergétique bat son plein, la Belgique semble faire du sur-place. Mais ce n'est pas le cas à Nivelles où le Plan Climat en est à sa seconde version (voir avenant n°1 consultable sur le site de la ville). Le Plan Climat de Nivelles représente une feuille de route ambitieuse vers une ville plus durable et plus résiliente. Et ce, en intégrant des initiatives spécifiques pour réduire les émissions de CO2 (déjà -15% depuis 2006) dans les secteurs clés tels que le logement, la mobilité, le secteur tertiaire et l'industrie .

Ecolo a porté ce plan durant la dernière mandature et s'engage, bien évidemment, à mettre en œuvre les 14 actions (cf. Avenant 1) programmées au cours de la prochaine mandature.

Pour rappel, à l'instar des 331 communes belges déjà signataires, Ecolo a été actif également pour que la ville adhère à l'initiative de la commission européenne destinée à atteindre, entre autres, l'objectif de réduction de 40% des gaz à effet de serre d'ici 2030 : la Convention des Maires. Il s'agit d'un levier qu'Ecolo Nivelles entend bien mettre à profit pour développer ses projets.

Dans le contexte ci-avant, le programme d'Ecolo Nivelles en matière d'énergie s'articule autour de trois axes principaux :

1. Réduire les consommations inutiles ;

2. Produire, stocker et partager l'énergie localement tout en luttant contre la précarité énergétique ;
3. Informer et soutenir les citoyens et, principalement, les jeunes.

Réduire les consommations inutiles

1. Accompagner la rénovation énergétique. Il est indispensable d'aider les citoyens à déterminer les priorités en ces matières afin de leur permettre de connaître les travaux les plus efficaces qu'ils peuvent mettre en œuvre dans leur habitation. En 2023 un marché public a été organisé à cette fin. Cette initiative a donc déjà débuté pour accompagner la rénovation de 100 habitations. Mais il faudra l'intensifier au cours de la prochaine mandature ;
2. Renouveler les systèmes d'éclairage public en remplaçant les points lumineux par des dispositifs à LED (plus économes en énergie). De nombreux axes routiers sont déjà équipés. Mais ces éclairages devront progressivement être équipés de «dimmer» permettant d'adapter l'intensité lumineuse en fonction de la présence effective de personnes/véhicules dans l'environnement concerné (sauf pour ce qui concerne l'éclairage de sites dangereux ou d'intérêt touristique) ;
3. Mettre à disposition, au centre-ville et dans les parkings périphériques de Nivelles, de bornes électriques pour la recharge de vélos, motos et voitures électriques; ceci afin d'éviter la consommation d'énergie fossile. Pour ce faire le gestionnaire de ces bornes, à préciser, devra disposer des LGO (Labels de Garantie d'Origine) prouvant la fourniture d'électricité 100 % renouvelable ;
4. Développer les réseaux de chauffage urbains à l'aide de chaudières permettant le chauffage des locaux et de l'eau sanitaire à l'aide de biomasse locale (bilan carbone nul) ou de puits de géothermie profonde. Les nouveaux lotissements devront en être équipés obligatoirement ;
5. Poursuivre la programmation des travaux à effectuer pour améliorer la performance énergétique des bâtiments publics. Par exemple, la rénovation de l'Hôtel de Ville a déjà permis une meilleure isolation et un confort acoustique. Ceci doit être réalisé dans tous les bâtiments communaux. La généralisation du monitoring centralisé, au niveau du service énergie de la ville, des compteurs communicants (électricité, eau et gaz) fait partie des solutions à mettre en œuvre ;
6. En rapport avec les deux points qui précèdent, étudier la faisabilité d'un site pilote de chauffage par riothermie (récupération de la chaleur perdue dans les eaux d'égouts) couplé à la mise en place d'un réseau de chaleur urbain destiné à chauffer les bâtiments publics du CPAS situés à proximité de la source riothermique (sortie des égouts de la ville) au lieu-dit La Rochelle ;

7. Inclure la préoccupation énergétique dans tous les cahiers des charges communaux (véhicules, matériel électrique, travaux, etc.) et l'utilisation de toutes les aides régionales et fédérales existantes dans ce sens ;
8. Prendre en compte la dimension « énergie et réduction des émissions de CO₂ » dans l'exécution du Plan de mobilité (en particulier en aménageant en priorité les cheminements piétons et cyclistes). Il en sera de même pour l'octroi des permis d'environnement ou d'urbanisme ainsi que dans le cadre de projets éventuels « SMART City ». Ces derniers devront démontrer leur pertinence en matière de réduction de gaz à effet de serre sous peine d'être rejetés. Dans le secteur des entreprises, selon l'importance et la nature de celles-ci, il conviendra d'inciter à la désignation d'un responsable énergie et de faire inclure la description des mesures prévues pour réduire l'impact énergétique dans la notice d'incidences lors de l'introduction de permis d'urbanisme ;
9. A l'instar de la ville de Bruxelles, faire de Nivelles une des premières villes wallonnes certifiée ISO50001 pour la gestion optimale et en constante amélioration de l'énergie.

Produire et stocker l'énergie, localement, à l'aide de sources renouvelables

1. Le stockage local de l'énergie (au niveau d'un quartier, après le transformateur de distribution) sera une priorité afin de faciliter le déploiement des énergies renouvelables tout en favorisant le circuit court de la fourniture. Cela se fera idéalement au sein de groupes de partages dans une communauté d'énergie. Ecolo Nivelles entend en effet promouvoir des solutions de stockage partagées dans le cadre de groupes d'auto-consommation collective encadrés par une Communautés d'Énergie et ce, tant pour le stockage journalier que pour le stockage saisonnier en lien, si besoin est, avec des moyens de production industriels présents sur le territoire de Nivelles (cfr. Le parc éolien de Nivelles-Sud avec 30 Gwh/an) ;
2. Le grand éolien doit être promu pour atteindre, au plus tard en 2050, une production équivalente à la consommation d'électricité totale domestique et industrielle sur Nivelles. Celle-ci s'élève à +/- 200 GWh par an ce qui correspond à 4 parcs éoliens semblables à celui de Nivelles-Sud (=> à terme au minimum : +/- 16 éoliennes de 5 MW sur le territoire). Pour la prochaine mandature, Ecolo s'engage donc à promouvoir d'autres parcs éoliens à Nivelles en veillant à l'implication des citoyens qui disposeront d'une participation effective dans le capital de la société d'exploitation au moins égale à celle du parc « Les Vents d'Arpes » inauguré en 2018 (30% de participation citoyenne/ publique) ;
3. La production d'énergie électrique au niveau résidentiel à l'aide de capteurs

photovoltaïques doit être encouragée et intensifiée, en lien avec le stockage de l'énergie (voir ci-avant), en particulier en faveur des ménages précarisés ;

4. La production d'énergie thermique au niveau résidentiel doit être également encouragée en utilisant des capteurs solaires lorsque l'application s'y prête (besoins sanitaires, chauffage de piscine par exemple) ;

5. L'accroissement des primes pour encourager de nouvelles démarches et des projets innovants (installation de panneaux solaires, isolation des bâtiments etc..) qui peuvent se combiner avec les subsides régionaux.

Informier et soutenir les citoyens et, principalement, les jeunes.

1. L'organisation d'actions d'information, de sensibilisation et de formation de tous et toutes (habitant.es et personnel communal) et en particulier des jeunes via les écoles ;

2. Le soutien aux initiatives et projets de communautés d'énergie renouvelable (éolien, biomasse, bio méthanisation, photovoltaïque,...) Ces projets sont conditionnés à une participation citoyenne ;

3. Le soutien à toute initiative privée, publique ou citoyenne visant à promouvoir le stockage de l'électricité voire de la chaleur ;

4. La formation aux nouvelles techniques de chauffage résidentiel tel que : pompes à chaleur, géothermie horizontale ou profonde et réseaux de chaleur.

Axe D : Vivre ensemble

Fiche D1 : Politique sociale

C'est au niveau local que les problèmes sociaux se manifestent le plus durement. La précarisation d'une part croissante de la population, y compris des travailleurs, se fait sentir durement dans les communes. Elle est la conséquence directe d'un changement dans la redistribution des richesses parmi les populations, polarisant de plus en plus la société, avec des extrêmes qui croissent et un groupe médian qui s'amoindrit.

C'est finalement au CPAS que s'adressent davantage de personnes aux profils très différents: jeunes en dérive, personnes sans diplôme ou endettées, chômeurs exclus ou suspendus du chômage, migrants dont les diplômes ne sont pas reconnus, personnes pauvres avec d'importants problèmes de santé, femmes victimes de violences conjugales, étudiants sans ressources, personnes sans papiers, indépendants ayant durement subi les dernières crises mais aussi familles recomposées ou solo, pensionnés et travailleurs qui doivent s'endetter pour faire face à des loyers sans commune mesure avec leurs ressources, à des factures d'énergie qui flambent... Cet afflux de demandes adressées aux CPAS est révélateur d'un dysfonctionnement de politiques qui relèvent régulièrement d'autres niveaux de compétence mais qui pèsent néanmoins sur l'organisation générale de la ville.

Le rôle de la commune ne peut se limiter à aider et à tenter de (ré)insérer ceux que la vie a jetés hors de la protection normale de la sécurité sociale, dans une spirale de marginalisation et de désaffiliation sociale progressives. La commune doit mener une politique volontariste et émancipatrice qui permette à chacun de vivre dans la dignité, de gagner en autonomie, de participer à la vie locale et d'accéder aux services, activités et infrastructures disponibles dans la commune. Écolo accorde une grande attention à ce que les questions sociales et de solidarité soient prises en compte dans l'ensemble de son action politique.

Nos lignes de conduite

La politique sociale est avant tout transversale, il s'agit donc pour Écolo d'aborder la question de la politique sociale et de la solidarité dans l'ensemble des politiques menées et de prioriser l'action sociale pour répondre au mieux aux besoins des citoyens.

Une des priorités en la matière est la lutte contre la pauvreté dont les causes fondamentales se trouvent du côté de la répartition inégale des richesses. A tous les

niveaux de pouvoir, c'est une vision plus transversale et solidaire de la société qui doit être mise en œuvre. De même, Ecolo souhaite qu'une grande attention soit accordée à une approche innovante et dynamique de l'action sociale au niveau local, essentiellement menée par les CPAS en articulation avec celle des Régions et Communautés.

Les législations tendent à enfermer le CPAS dans un rôle strict d'insertion socio-professionnelle avec une visée de normalisation, telle une approche symptomatique qui finalement se soucie peu des causes. A l'heure où le plein-emploi est un leurre, et où les chantres du néolibéralisme à tout crin veulent faire reporter sur les moins nantis la culpabilité de leur état, Ecolo veut développer d'autres dimensions de l'action sociale (insertion sociale et citoyenne), renforcer et respecter les collaborations avec les acteurs de terrain et le tissu associatif et tracer avec eux les lignes d'une politique cohérente, émancipatrice et durable. C'est donc dans cette ligne que le CPAS doit être le pivot central d'insertion sociale et citoyenne.

Le financement des CPAS dépend pour partie de l'intervention communale. Écolo veut garantir une prévisibilité de cette part communale pour que les CPAS ne travaillent pas au coup par coup, mais assurent une réelle pérennité aux projets mis en place, ainsi qu'aux engagements de personnel. Les budgets tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire doivent être des leviers d'actions de solidarité allant bien au-delà des obligations légales d'insertion. La solidarité est loin d'être une compétence exclusivement communale. A d'autres niveaux de pouvoir, Écolo se bat pour relever les allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté et les individualiser.

Au-delà du CPAS, l'action sociale doit continuer à prendre place aussi au niveau des services communaux. A cet égard, le Plan de Cohésion Sociale (PCS) est un outil fondamental qui doit aider à tracer et à implémenter les lignes directrices de cette action sociale sur le territoire de la localité. Car la solidarité se vit aussi dans l'augmentation des liens sociaux dans les villages, dans les quartiers, dans chaque lieu de vie de nos habitants. Il s'agit donc d'œuvrer en ce sens pour faire que tous ceux-ci soient des espaces de solidarité.

A Nivelles, la précarité touche particulièrement les jeunes, les familles monoparentales, les personnes isolées, non diplômées, âgées, d'origine étrangère.

Aujourd'hui, l'action sociale au niveau communal se réduit encore trop souvent à l'aide sociale. Les citoyens concernés ne sont que trop rarement considérés comme des acteurs de leur propre devenir.

Sur le plan institutionnel, les compétences se sont aussi dispersées :

- le CPAS et son dispositif de coordination sociale,

- la commune, son plan social intégré, son contrat de prévention,
- les associations et leur coordination.

Ces acteurs ont produit un réseau riche de transversalité mais aussi difficilement accessible et compréhensible pour le citoyen demandeur d'aide ou de services.

Renforcement des liens entre partenaires publics et associatifs

Grâce à un aménagement destiné et utilisable par tous (en ce comprises les personnes ne maîtrisant pas le français (1 personne sur 10), en situation de handicap (1 personne sur 4), n'ayant pas accès à l'informatique (1 personne sur 2), ou en situation d'illettrisme (1 personne sur 10), ce renforcement permettra :

1. De fournir toutes les informations sociales aux personnes qui s'installent dans la commune, dans des formats et contenus adaptés à chacun favorisant ainsi l'accessibilité et la compréhension de celles-ci ;
2. De s'assurer que tous les partenaires respectent un certain nombre de principes tels que :
 - a. Un service accessible et accueillant auprès duquel les citoyens reçoivent des réponses compréhensibles, quelle que soit leur maîtrise de la langue et des processus administratifs ;
 - b. Un respect strict de la vie privée des demandeurs d'aide et des choix de vie de chacun ;
 - c. Une valorisation de la mise en réseau de l'ensemble des intervenants sociaux tant publics que privés ;
 - d. L'absence de toute pratique clientéliste ;
 - e. L'inclusion de chaque personne en tant que citoyen acteur et non exclusivement en tant que demandeur d'aide.

Un droit pour l'individu

Chez Ecolo, nous militons pour l'individualisation des droits sociaux. Nous estimons que l'aide sociale est un droit pour l'individu. Elle est le fruit du travail des solidarités que la collectivité a mises en place. Le CPAS, centre de l'action sociale dans la commune, doit répondre au mieux aux situations qui appellent une aide d'urgence.

Nos propositions pour le CPAS

1. Développer un programme d'actions visant à endiguer la pauvreté. Le CPAS ne peut pas se contenter de la gérer ; il doit aussi la comprendre pour mieux l'accompagner. Ce programme d'actions doit comprendre l'écoute des personnes fragilisées, l'octroi d'une aide dans des délais raisonnables et l'assurance d'un travail coordonné avec la Ville et les associations.
2. Proposer à un maximum de personnes un travail socialement utile, en appui des services existants ou en subvenant à des besoins sociaux à l'aide d'un accompagnement adapté, gage de succès en termes de participation sociale. Dans ce cadre, les métiers liés à la terre (potager collectif, pépinière, ferme pédagogique, ...) sont à valoriser pour des personnes en perte de repères. Il en va de même pour des projets touchant à la rénovation de bâtiments qui ouvre des opportunités sur le marché de l'emploi.
3. De créer des espaces de paroles collectifs afin de redonner aux personnes exclues la capacité de se remettre en projet collectivement. Développer l'autonomie collective, par des pratiques solidaires, en guise de marche-pied vers une autonomie individuelle.
4. Intensifier les interventions en faveur de la lutte contre la précarité infantile et la désaffiliation sociale des enfants et des jeunes.
5. Développer un programme d'accompagnement en milieux de vie, propre à soutenir les citoyens qui, souvent par perte de sens, ne parviennent plus à s'accrocher aux voies et procédures existantes pour obtenir des aides ou faire valoir leurs droits et besoins.
6. Offrir un espace d'accueil social, pour les citoyens les plus en marge de la société, afin de reconstruire petit à petit du lien entre eux et les autres, prérequis essentiel à toute aide sociale.
7. Mettre à leur disposition un endroit où se poser, où trouver une oreille attentive, bienveillante et ouverte, et disposer d'eau potable ainsi que de structures sanitaires (WC, douches, change des enfants, espace premiers soins, laveries).
8. Accroître la collaboration étroite entre les services qui se préoccupent de la santé mentale et les services généralistes de l'action sociale.

La Ville – Génératrice d'initiatives d'inclusion

En concertation avec l'action du CPAS, la Ville doit être génératrice d'initiatives d'inclusion en matière culturelle, sportive, économique et sociale. Ces actions doivent tendre vers un objectif d'égalité des chances et d'équité sociale entre tous les citoyens. Elles doivent être particulièrement axées sur des publics vulnérables dont on a identifié les difficultés

d'accès aux structures sociales, sportives, culturelles existantes, afin d'enrayer tout processus de marginalisation progressive et de désaffiliation sociale.

En collaboration avec les associations et les citoyens, la Ville doit prévoir des actions qui permettent à chacun d'être acteur et non d'être en position d'assisté. La formule des budgets participatifs expérimentée avec succès en est la preuve.

La Ville doit s'assurer que tous agissent en complémentarité et non en concurrence. Il revient aux pouvoirs publics de provoquer, de dynamiser et de pérenniser cette collaboration.

Les associations

La Ville reconnaît que le tissu associatif est indispensable dans l'action sociale, au sens large. Elle est également consciente que les besoins sont énormes et multiples, et que les énergies mobilisables sont limitées. Il y a lieu dès lors de respecter l'action de chacun, d'éviter les doublons, de s'assurer d'une diversité dans la concrétisation des projets des associations.

Seule la complémentarité des actions menées par les associations, la ville et le CPAS sont gages de réussite, d'efficacité et de pérennité.

Fiche D2 : Errance

Se loger en Brabant Wallon coûte de plus en plus cher. Autant en ce qui concerne l'achat que la location.

Dans notre ville, nous croissons de plus en plus des personnes sans domicile fixe, sollicitant les passants pour récolter de l'argent. Une société civilisée ne peut accepter cette situation. C'est notre principe fondateur de la démocratie et de la distribution des richesses qui ne fonctionnent plus.

Des actions sont déjà menées et elles doivent sérieusement renforcées sur plusieurs plans :

- l'accès au logement ;
- des revenus décents ;
- un accès aux services ;
- une inclusion dans la société, principe de base de la citoyenneté et de la participation. Nous sommes tous des citoyens à part entière.

En 2022, Le Relais social intercommunal du Brabant Wallon a mené un travail en collaboration avec 9 communes, dont Nivelles, pour estimer le nombre de personnes qui, sans forcément errer en rue de manière visible, n'ont en réalité pas de chez eux. Le chiffre de près de 900 est apparu. A la fois énorme et inadmissible, d'autant plus que le logement est bien souvent la pierre angulaire de l'insertion dans la société.

Nos propositions

1. Soutenir et informer les propriétaires : le bail glissant est reconnu par la législation wallonne. La garantie du paiement du loyer est prévue pendant 1 à 3 ans. Il est permis d'avoir un accord tripartite avec le propriétaire, le bailleur et le Relais social (preneur de bail). L'occupant accompagné par la maison d'accueil. Lorsque l'accompagnement a porté ses fruits, l'occupant devient preneur de bail classique ;
2. Evaluer et développer ce dispositif ;
3. Instaurer un accueil de jour en synergie étroite avec le Relais social. L'objectif est de répondre aux besoins fondamentaux et de programmer un accompagnement pour que ces personnes puissent trouver des solutions à leur situation ;
4. Mettre en place un accueil de nuit avec les trois communes actives dans le Relais social mais aussi avec les CPAS des communes avoisinantes. Il s'agit de répondre concrètement à ces besoins et d'éviter le nomadisme entre les communes ;
5. Renforcer les partenariats avec tous les services sociaux de Nivelles dans leur respect des missions de chacun ;
6. Mettre à disposition des douches publiques, sanitaires, matériel de premiers secours, vestiaire et repas ;
7. Rendre accessibles de l'eau potable et des toilettes publiques accessibles à toute heure ;
8. Engager un écrivain public ;
9. Permettre l'accès aux outils numériques (avec aide d'un référent social).

Fiche D3 : Santé

La santé ne peut se limiter à l'absence de maladie mais doit être considérée comme un état de bien-être physique, mental et social. Des conditions de vie favorables au bien-être (qualité du logement et de l'environnement, revenus qui permettent d'échapper à la pauvreté, lien social réel, écoute, participation, autonomie, liberté, Bonheur National Brut (BNB),...) ont bien entendu une influence positive sur la santé des habitants d'une commune.

C'est pourquoi Ecolo considère que les autorités communales peuvent agir en matière de santé et que celle-ci doit être appréhendée via une approche globale et transversale intégrant la compréhension des principaux facteurs locaux favorisant la santé, tant physique que psychologique.

Nos propositions

La commune peut jouer un rôle essentiel en développant une politique volontaire de prévention et de promotion de la santé (le « care », en anglais) afin de soulager les services de soins de santé (le « cure », en anglais). Une telle politique a pour objectifs l'amélioration des conditions de vie, l'accès à la qualité alimentaire, à un environnement sain, à des possibilités d'activités physiques et sportives, à des services de santé multidisciplinaires et aux services sociaux de proximité. Nous proposons de :

1. Établir des partenariats et des conventions de collaboration entre les divers acteurs (hôpitaux, associations, mutuelles, ...), afin d'optimiser l'utilisation des moyens existants mais aussi d'envisager des réponses aux besoins non encore rencontrés (ex : structure d'accueil temporaire de personnes dépendantes afin de permettre le répit des familles).
2. Poursuivre et soutenir toutes les actions qui visent à promouvoir l'éducation à la santé :
 - a. par l'éducation pour une alimentation saine, naturelle et équilibrée, veillant à ce que les collectivités dépendant du pouvoir communal respectent ces critères qualitatifs cette règle ;
 - b. par une politique sportive démocratique ;
 - c. par l'aménagement d'un parcours santé ;
 - d. par l'adoption de politiques volontaristes suivant un principe de précaution en matière de développement : limiter les expositions aux ondes et champs magnétiques (préféré le Li-Fi au Wi-Fi), réduire drastiquement les pesticides et herbicides, favoriser la consommation de produits exempts de substances chimiques à risque (couches pour enfants, aliments bio, ...).
3. Soutenir les acteurs de terrain en matière de santé mentale et faciliter les synergies entre eux et les différents services sociaux, notamment en ce qui concerne la prévention du suicide, du sida, des dépendances (alcoolisme, tabagisme, drogue), à ce titre la collaboration avec l'hôpital Le Domaine sera renforcée).
4. Faire connaître et promouvoir :
 - a. les maisons médicales ;
 - b. les séances de dépistages (cancer, sida, tuberculose, IST ...)

- c. les médecines alternatives et douces ;
- d. les associations spécifiques (consultation des nourrissons, garde d'enfants malades, centres de planning familial, services de santé mentale, soins à domicile, soins palliatifs, ...).

Fiche D4 : Bien-être animal

L'équilibre entre l'être humain et son environnement conduit naturellement Ecolo au respect des animaux et à leur bien-être, notamment sur Nivelles.

La gestion des animaux errants, les événements impliquant des animaux tels que la foire agricole, les animaux qui sont proposés à la vente lors des marchés communaux et les cas de maltraitances requérant l'intervention de la police relèvent du domaine communal.

Nos propositions

1. Améliorer la formation de la police sur la législation existante en matière de bien-être animal. Désigner une cellule ou un agent qui sera le référent et l'interlocuteur privilégié de la population nivelloise afin de répondre de manière efficace et prendre les mesures nécessaires.
2. Stériliser les chats errants et encourager les particuliers à faire de même à travers une campagne de sensibilisation. Trop de chats se retrouvent dans les refuges et sont euthanasiés étant donné leur état déplorable (maladies, faim, froid,...).
3. Concrétiser la création d'un parc canin à proximité du centre ville.
4. Développer une gestion douce de la prolifération des pigeons en proposant des pigeonniers contraceptifs.
5. Opter pour des feux d'artifice à bruit contenu, lors de feux organisés par la commune, ceci afin de diminuer l'angoisse pour les animaux.
6. Développer en partenariat avec les écoles, des projets éducatifs pour éveiller et renforcer la prise en considération du bien-être des animaux, en mettant l'accent sur les valeurs d'empathie et de respect envers le monde du vivant.
7. Proposer des logements publics, animaux admis (CPAS, Maison de repos,...) aux personnes possédant un animal de compagnie.
8. Veiller au respect de la loi interdisant la vente d'animaux de compagnie sur les marchés pour empêcher les achats impulsifs qui portent souvent préjudice au bien-être animal.

Fiche D5 : Culture

Une culture pour tous, par tous

La culture est composée de langues, de savoirs, de connaissances, d'histoires, de patrimoines, d'œuvres, d'outils, de techniques, de découvertes, d'une multitude de signes matériels et immatériels.

La culture est vivante et évolue grâce aux artistes, à la créativité des individus et des collectivités, aux transformations profondes de la société, aux moyens de communication, à l'ouverture des uns et des autres sur le monde, aux croisements, aux rencontres, aux migrations ...

Parmi la diversité des modes culturels, l'art est un moyen d'expression essentiel à notre démocratie. Il est un moteur de réflexion et de progrès. Il nourrit l'imaginaire et participe à la construction de chacune et de chacun.

Dans cette optique, le pouvoir public le plus proche du citoyen - la commune - a un rôle déterminant.

Nos lignes de conduites

Ecolo veut développer l'accessibilité sociale, générationnelle et financière à la culture, tout en renforçant le potentiel éducatif des opérateurs culturels et audiovisuels. Ecolo veut assurer et promouvoir le pluralisme culturel et artistique, comme vecteur de lutte contre les discriminations, la standardisation, la normalisation et la pensée unique.

L'accessibilité ne doit pas seulement viser les « consommations » culturelles, mais aussi la pratique active des arts par tous. Elle se réalise notamment par l'éducation permanente ou à travers des actions créatives collectives. Chaque personne doit avoir les meilleures chances de participer à la culture. C'est une dimension prioritaire à la solidarité.

La culture contribue à la qualité de vie de façon individuelle et collective. Grâce à elle, nous nous enrichissons des diversités et des différences. Elle permet appartenance, reconnaissance, épanouissement et liberté. Ecolo soutient pleinement la culture en tant qu'élément fondateur de cohésion et de participation sociale.

Il faut permettre aux différents partenaires du monde associatif et artistique ainsi qu'aux citoyens de définir ensemble les objectifs d'une véritable action culturelle et de dégager des moyens pour répondre à ces exigences. Un plan d'actions culturelles ne peut se réduire ni au reflet des choix ponctuels des élus locaux, ni à un instrument au service de

l'économie ou de la propagande ; il doit favoriser l'ouverture, la participation, l'échange et la diversité.

La mise en valeur de notre patrimoine culturel, architectural et urbanistique doit être assurée. Nivelles a un riche passé, fortement endommagé par les bombardements de mai 1940. Beaucoup de traces de ce passé ont disparu et un travail de mémoire est indispensable car celle-ci représente un socle pour les générations passées et futures. La Ville se doit de faire un inventaire de son passé, et d'exposer les œuvres d'art de son histoire. La mise en valeur de ces ouvrages nécessite par ailleurs des approches tant en termes de conservation que touristiques afin de les partager au plus grand nombre.

Nivelles dispose depuis de nombreuses années d'un Centre culturel qui, nouvellement reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles, peut voir son action décuplée et venir renforcer une politique culturelle pluraliste, libre et autonome, et ouverte à tous les publics.

Ecolo entend poursuivre son soutien à la politique du Centre culturel en tant que lieu et agent de référence pour le développement et le maintien de la dynamique culturelle, artistique et associative sur le territoire de Nivelles.

La réhabilitation du Waux-Hall

La première priorité pour Ecolo est de procéder rapidement à la réhabilitation du WauxHall. Ce bâtiment est désuet et un auteur de projet doit rapidement déterminer s'il faut reconstruire ou rénover.

Nos propositions en matière de Culture pour la Ville de Nivelles se déclinent en trois axes.

Trois axes pour la Culture à Nivelles

1. La sensibilisation et la formation des citoyens dans les domaines artistique et culturel (par l'école, l'académie, la bibliothèque publique, le Centre culturel...);
2. L'animation et la participation de toutes les couches de la population via un renforcement de l'offre culturelle et artistique tant dans son nombre que dans sa diversité, en collaboration étroite avec les opérateurs culturels que sont les associations, les clubs... ;
3. La coordination, la promotion et la diffusion unifiées (centralisées) de l'information relative aux différentes activités et manifestations culturelles (Gens de Nivelles, presse locale écrite, audio, visuel,...).

Formation

1. Soutenir les centres d'expression et de créativité organisés par des citoyens à travers la création d'une structure fédératrice à l'échelle communale visant la recherche et l'obtention de reconnaissances et de financements par d'autres niveaux de pouvoir, ils représentent un outil d'éducation permanente et de lutte contre l'exclusion ;
2. Mener des projets en synergie avec les ASBL travaillant dans les domaines de l'alphabétisation et de la lutte contre l'exclusion (« Lire et écrire », Promo lecture, ATDQuart Monde..., les initiatives de prévention en matière de santé,...) ;
3. Faire sortir les arts des institutions dédiées pour les déployer dans les milieux de vie locaux que sont l'école mais aussi les rues, les quartiers, les maisons de repos, l'hôpital... ;
4. Encourager les initiatives d'éducation permanente qui auraient pour but de sensibiliser le public à des problématiques actuelles : montée de l'extrême-droite, mondialisation sauvage de l'économie, dégradation de l'environnement, mobilité dans la ville ... ;
5. Accroître l'accès pour tous aux services publics tels qu'académies, bibliothèques, musées, salles de spectacle ;
6. Soutenir les actions visant à réduire la fraction numérique, à favoriser l'accès aux outils informatiques et à comprendre les tenants et aboutissants derrière la dématérialisation des données et des services.

Animation et participation

1. Aider les associations culturelles et les artistes en mettant à leur disposition des locaux, en activant la rénovation d'infrastructures culturelles (Waux-hall, Théâtre de l'Opérette, Académie,...), ainsi qu'une aide logistique et financière ;
2. Soutenir le Centre Culturel dans sa politique de diversification de l'offre culturelle ;
3. Intégrer la Maison de la Participation dans la dynamique du centre culturel ;
4. Multiplier les échanges culturels aussi bien internes (au sein de milieux différents) qu'externes (Nord-Sud, Wallonie-Flandre), à travers notamment les liens de jumelages que Nivelles développe avec d'autres communes du monde ;
5. Susciter des rencontres artistiques sous forme d'ateliers, de résidences d'artistes, d'expositions... ;
6. Développer un cadre infrastructurel, financier et technique favorisant l'expression des arts dans les lieux publics (kiosque, cirque de verdure, amphithéâtre extérieur, ...) et dans l'horeca (en étroite collaboration avec ceux-ci) ;

7. Forcer les synergies entre le tourisme et la culture pour faire (re)découvrir notre région grâce à l'organisation de circuits, visites de musées, de monuments, de sites... ;
8. Encourager et soutenir le déploiement au sein des bibliothèques des moyens nécessaires à l'accessibilité de la lecture aux personnes malvoyantes, dyslexiques, vieillissantes ou présentant une déficience intellectuelle ;
9. Déployer un outil numérique participatif (cf. IA.Bibliotheca chez IMIO) permettant la récolte, la sauvegarde et la mise en valeur des traces de la petite histoire de la Ville et de ses habitants.

Promotion

1. Promouvoir les activités culturelles dans l'enseignement primaire et secondaire via l'activation amplifiée du PECA (Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique) ;
2. Protéger les monuments, les sites et le petit patrimoine du territoire communal tout en poursuivant et valorisant la création de patrimoines nouveaux (par l'installation d'œuvres d'art dans les lieux publics, parcs, bâtiments communaux, lors de l'aménagement des ronds-points), en filiation avec les quartiers, réalisés prioritairement par des artistes locaux ;
3. Soutenir les associations culturelles par l'octroi de subsides et le développement d'infrastructures suffisantes ;
4. Amplifier l'accessibilité des lieux et des activités culturels aux personnes distantes de la culture, par des mesures de soutien financier s'ajoutant aux initiatives "Article 27" et par des accompagnements socio-culturels levant les freins culturels et ouvrant aux droits artistiques ;
5. Promouvoir les créations et initiatives culturelles et artistiques, les métiers d'Art, par l'instauration de la remise de Mérites culturels ;
6. Consolider l'indépendance de gestion et de programmation du Centre Culturel dans le respect du nouveau Décret des Centres culturels ;
7. Accroître le développement et la promotion de l'Espace Publique Numérique et des logiciels libres et open source ;
8. Réunifier au sein d'un même échevinat les différentes matières culturelles que sont la culture, les fêtes & folklores, le tourisme et le patrimoine historique, afin de favoriser et développer des collaborations, des synergies et des projets transversaux.

Fiche D6 : Sport

S'il est, évidemment, un des éléments fondamentaux en matière de promotion de la

santé, le sport est également un vecteur essentiel de création de lien social. Le sport participe aussi, outre son aspect compétitif, à la mise en œuvre des valeurs d'éducation à la coopération, à la connaissance, à la maîtrise et au dépassement de soi et à l'acceptation de l'autre (dans des intensités variables en fonction de la discipline sportive).

Plus largement, la politique sportive est une matière transversale qui s'inscrit dans d'autres politiques : santé, jeunesse, inter-culturalité et inter-générationnel, intégration de la personne handicapée ou à mobilité réduite, aménagement du territoire et mobilité, énergie, prévention et lutte contre la délinquance,...

L'enjeu prioritaire de la politique sportive communale est avant tout de promouvoir une dynamique sportive « Sport pour tous » en travaillant sur la répartition des subsides répartis en fonction de critères éthiques et qualitatifs, propices à favoriser les dimensions de participation sociale et de respect de soi et des autres (Fair-play). Un investissement majeur dans la création de deux nouvelles salles omnisports remplaçant les Heures Claires et la Dodaine est une priorité. En effet, des travaux de rénovation et de réparations ont été régulièrement effectués mais ils ne s'inscrivent pas dans une politique durable et à long terme. Le maintien de ces 2 salles est nécessaire car cela constitue 2 pôles multisports à proximité du centre-ville, ce qui permet de répartir la charge de mobilité vers 2 points différents.

Le développement du sport doit aussi être décentralisé, l'accès aux clubs sportifs n'est pas toujours possible pour toutes les familles soit pour des raisons de temps, de mobilité ou des raisons financières. La création de petites infrastructures légères dans les quartiers et villages de l'entité doit faire l'objet d'une étude et d'une planification.

Nos propositions

1. Améliorer la participation citoyenne au sein de la RCA avec la participation des clubs sportifs ;
2. Envisager la rénovation du stade Reine Astrid (en veillant à distinguer et à préserver le Parc de la Dodaine voisin) ;
3. Désigner rapidement des auteurs de projet pour évaluer le coût et la faisabilité de projets de construction de 2 nouvelles salles omnisport : présentation de différents projets incluant ou non des parties de l'infrastructure existante ;
4. Intégrer les accès PMR (non pas via des accès spécifiques risquant de renforcer la marginalisation), y compris dans la pratique des sports PMR (revêtements spéciaux pour la pratique en chaise roulante, etc.) ;

5. Mobiliser les moyens régionaux en matière de subventions ;
6. Inscrire ces projets dans des charges d'urbanisme en concertation avec des promoteurs (ex. Val de Thines) ;
7. Intégrer ces projets de construction dans un plan communal d'optimisation des infrastructures existantes communales et scolaires en développant davantage des partenariats entre la commune et les écoles et les acteurs locaux du sport et de la culture ;
8. Intégrer prioritairement la problématique de la consommation énergétique des infrastructures ;
9. Sensibiliser les utilisateurs au respect des infrastructures sportives et au contrôle de la consommation énergétique ;
10. Promouvoir la pratique du sport en extérieur et l'adaptation du calendrier de la pratique sportive aux saisons, plus favorable aux économies d'énergie et de fonctionnement, ainsi qu'à un impact environnemental moindre ;
11. Sécuriser les abords et favoriser la mobilité pour accueillir les sportifs et les enfants dans des conditions optimales ;
12. Étudier la faisabilité d'installation d'infrastructures sportives dans les quartiers et villages (Baulers, Sainte Barbe, 4 vents, ...) ;
13. Soutenir toutes initiatives citoyennes ou associatives favorisant la pratique sportive (challenge inter-entreprises ou inter-commune, Student Party, piste de Roller Park, mérites sportifs, ...) ;
14. Organiser un salon des sports intergénérationnels en partenariat avec des initiatives tels que ENEO

Fiche D7 : Développement économique

Le développement durable doit intégrer et combiner l'économie, le social et l'environnement.

Pour faire face aux externalités négatives liées à la mondialisation, Ecolo défend un développement local de l'économie. Créer un tissu économique de proximité, durable et non délocalisable permet de répondre aux besoins des citoyens, de limiter les coûts sociaux et environnementaux et de créer des emplois de qualité. Tout ce que crée l'économie doit être pensé comme une contribution au bien-être des générations actuelles, sans compromettre celui des générations futures. C'est cette recherche de sens que nous voulons donner à l'économie. Cela passe notamment par la création de biens communs.

Ainsi, l'espace économique doit être solidaire du système social. Pour redynamiser et développer le domaine économique, il faut absolument recourir à des mesures d'ordre social, culturel et environnemental.

Plusieurs leviers sont à la disposition de la commune pour la réalisation de sa politique économique de proximité : initiatives de soutien à l'emploi via les CPAS et la mission Régionale pour l'Emploi, aménagement du territoire qui peut soutenir les activités économiques, mise en valeur de la production et des commerces locaux, l'intercommunale de développement économique (InBW) dont Nivelles est membre.

Nivelles a des atouts en matière économique. Deux zonings, une situation géographique intéressante avec infrastructures routières et ferroviaires, un centre ville devenu plus attractif grâce à la rénovation de la Grand Place, un dynamisme local et une capacité de développement touristique.

Le centre-ville

Le Centre-ville de Nivelles doit être sérieusement dynamisé. Actuellement, il est délaissé par les badauds, par les commerçants et les développeurs d'activités commerciales et sociales. La Grand-Place échappe un peu à la morosité générale, essentiellement grâce à son aménagement et à la présence des nombreux établissements HORECA. La plupart des activités d'animation s'y passe d'ailleurs, ce qui est un signe.

Par contre la Rue de Bruxelles, la Rue de Namur, la Rue du Géant, la Place Emile de Lalieux continuent à éprouver des difficultés. Il existe encore de trop nombreuses vitrines qui ne trouvent ni propriétaires ni locataires.

Les acteurs commerciaux et politiques peuvent considérablement améliorer l'attractivité et le dynamisme du Centre. Cela nécessite une volonté politique à long terme et des actions qui visent à une pérennisation des commerces dans le centre.

Pour réaliser cela, le monde politique peut agir à plusieurs niveaux pour favoriser l'émergence des nouveaux commerces et mettre Nivelles en vitrine.

Nos propositions pour améliorer la gestion du commerce

1. Investir dans l'acquisition de plusieurs bâtiments afin de maîtriser le prix des loyers ;
2. Mettre des locaux à disposition, pour une durée déterminée, à des commerçants qui hésitent ou qui financièrement ont besoin d'un petit coup de pouce. L'usage de ces locaux peut aussi se faire de manière non-permanente pour des activités

complémentaires ;

3. Disposer de « marchés couverts » dans les espaces assez grands (exemple de la surface commerciale au Boulevard Fleur de Lys) ;
4. Promouvoir les monnaies locales complémentaires (Brawette) ;
5. Augmenter les contacts avec les commerçants ;
6. Fusionner les asbl Nivelles en fête, l'Office du Tourisme et Nivelles commerces pour renforcer l'organisation des animations dans le centre-ville au bénéfice des commerçants et créer une véritable vitrine pour Nivelles.

Agir sur les commerces inoccupés

Trop de commerces restent inoccupés à Nivelles. Les propriétaires ne sont pas assez impliqués quant aux effets nocifs qu'engendre cette situation non seulement sur les habitants mais aussi sur la ville de Nivelles.

1. Taxer les propriétaires des commerces inoccupés ;
2. Motiver financièrement les propriétaires à ne jamais laisser les vitrines vides (artistes locaux, commerçants, ...) ;
3. Utiliser les vitrines vides pour annoncer une activité, une exposition sur Nivelles ;
4. Faire appel à un collectif ou le Centre Culturel qui gèrera cette occupation ponctuelle.

Améliorer l'infrastructure dans le centre

1. Faciliter l'accès au centre-ville par la remise en place de navettes gratuites vers le centre (relier le centre et les parkings périphériques) et la mise en place de places de parking vélo ;
2. Le mobilier et l'éclairage urbains sont à améliorer et à adapter aux animations urbaines ;
3. Des indications visuelles permettant d'informer et de renseigner les citoyens nivellois, les personnes de passage, les touristes d'un ou plusieurs jours sur les activités, les spécialités locales et les commerces spécifiques du centre-ville. Par exemple, le parking du Mont Saint Roch n'est actuellement pas fléché pour tous les usagers ;
4. Des dispositifs protégeant les clients des intempéries amèneront les badauds à revenir dans le centre.

Améliorer l'offre de parking dans le centre

L'accès au centre-ville est un gros frein au retour des clients dans les commerces et les services que propose la ville. Se garer à Nivelles n'est pas une mince affaire et engendre un état de stress (risque de ne pas arriver à l'heure à son rendez-vous, dépasser le délai de l'horodateur,...). Les clients ne tirent aucun avantage à se rendre au centre-ville alors qu'au shopping le parking est gratuit et l'offre de place est conséquente. Nous proposons de :

1. Augmenter le nombre de places de parking au Mont Saint Roch ;
2. Prévoir un nouveau parking sur le site des Conceptionnistes ;
3. Réaliser le parking au Boulevard des Arbalétriers (100 places) ;
4. Améliorer la sécurité dans les parkings ;
5. Améliorer la signalisation vers les différents parkings ;
6. Permettre de payer le parking après les achats et pas avant (et promouvoir l'utilisation de service de paiement en temps réel) ;
7. Avantager un client qui achète au centre par un prix plus avantageux de l'emplacement voiture ;
8. Prévoir davantage de parking vélo.

Économie sociale

L'économie sociale permet principalement de replacer l'homme au centre des préoccupations économiques et propose de cette manière une conception alternative à l'économie dite classique. Elle regroupe ainsi les activités exercées par des sociétés (principalement des coopératives et des associations) dont l'éthique se traduit par différents principes : une finalité de service (l'entreprise d'économie sociale est en elle-même, un service rendu à ses membres ou à la collectivité et non un outil de rapport financier), une autonomie de gestion (développer des relations harmonieuses et autonomes vis-à-vis des pouvoirs publics et du secteur privé), un processus de décision démocratique et participatif et une primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Chez Ecolo, nous proposons de :

1. Soutenir la création d'entreprises d'économie sociale ;
2. Permettre aux entreprises d'économie sociale de soumissionner aux marchés publics, en incluant les clauses sociales dans les cahiers des charges de la Ville ;

3. Développer les services à l'entraide, notamment intergénérationnelle, et les services de proximité ;
4. Soutenir les systèmes d'échange local (SEL) ;
5. Promouvoir les potagers groupés via la mise à disposition de terrains communaux ;
6. Créer une ressourcerie similaire à Restor (disponible à Genappe et Tubize). Ces ressourceries sont nées de la nécessité d'inventer des solutions alternatives à l'enfouissement en décharge des déchets encombrants ménagers. Des formules de transports gratuits d'encombrants des particuliers à destination de la ressourcerie doivent être étudiées si ceux-ci ne disposent pas d'autres alternatives.

Développement du tourisme

Le tourisme est un secteur essentiel au développement de la Ville. Si les articulations avec le musée, la culture sont évidentes, sa dimension économique n'échappe à personne. L'avenir est au développement conjoint entre le tourisme et le commerce dans le centre-ville. Des actions volontaristes de promotion du tourisme doivent être menées par les acteurs locaux, tel que l'OTN, le musée, Nivelles commerces, etc. Évidemment, l'acteur public a un rôle essentiel à assumer dans la coordination des actions et l'impulsion des moyens. Ainsi, nous proposons de :

1. Renforcer le cadre du personnel de la Ville et y créer un département Tourisme ;
2. Soutenir l'Office du Tourisme de Nivelles dans l'exercice de ses missions définies par la Région wallonne, notamment en lui assurant les moyens nécessaires ;
3. Organiser de nouveaux événements touristiques mettant en valeur le folklore de Nivelles et ses villages ;
4. Intégrer des actions de patrimoine en synergie avec l'échevinat de la mémoire nivelloise ;
5. Assurer un développement des infrastructures touristiques de la Ville : mise en Tourisme de la Collégiale, installation d'une aire de motor-homes, améliorer la signalétique touristique ;
6. Poursuivre les efforts en matière de Tourisme vert : circuits vélos, promenades pédestres, promotion de la ceinture verte ;
7. Développer l'offre d'hébergement: hôtel et chambres d'hôtes ;
8. Implanter une auberge de jeunesse à Nivelles.

Fiche D8 : Solidarité internationale

Être écologiste, c'est se montrer attentif à son environnement et à l'impact de ses comportements sur celui-ci ; cet environnement peut être tout à la fois la nature, que la société et ses membres. La personne sensibilisée à l'écologie se vit dès lors avant et surtout comme un citoyen du monde. Et s'il est un domaine du «penser global, agir local », c'est bien celui de la solidarité internationale.

Plus que jamais, le monde est globalisé : le climat, la diversité biologique, l'empreinte écologique, la raréfaction des ressources énergétiques ou en eau, les crises ... Tout ce qui se passe à un endroit de la planète a un impact à l'autre bout de la terre ; et comme nous sommes toujours à l'autre bout du monde par rapport à quelqu'un, nous sommes tous concernés.

Le monde est de plus en plus polarisé : entre le Nord et le Sud, entre l'Est et l'Ouest, entre États, nations et régions, entre pauvres et riches, entre l'homme et la nature, entre les générations ...Or, il est possible de construire un autre monde : un monde ouvert et donnant du sens aux échanges et aux contacts humains, une alternative à la mondialisation purement économique et financière qui rythme aujourd'hui la vie de la planète.

Face à l'égoïsme, à l'égoïsme ou au repli identitaire ou survivaliste, Ecolo fait le choix de la solidarité, de l'échange et du partage pour défendre ensemble des intérêts communs, qui dépassent les frontières. La coopération internationale est un enrichissement pour l'ensemble des communautés concernées qui ont mutuellement à apprendre les unes des autres. En ce sens, les citoyens sont acteurs de leur propre développement. Cette solidarité planétaire est même devenue une nécessité impérieuse, comme un poids de contrebalance face à une mondialisation économique et mercantile toujours plus gourmande et vectrice d'inégalités, à une époque où les crises de l'humanité puisent leurs racines dans les maux de la globalisation à l'échelle planétaire.

Pour Ecolo, la solidarité internationale est aussi un enjeu communal à part entière : une solidarité ancrée dans l'information, la sensibilisation et l'éducation, une solidarité ancrée dans des actions de développement ici et là-bas, afin d'aboutir à un changement de société et de remédier au déséquilibre mondial.

L'immigration a toujours existé, Ecolo encourage et favorise les moyens d'apprendre à se connaître lors de rencontres interculturelles où de part et d'autres nous pouvons montrer à l'autre nos richesses, nos cultures et ce que nous pouvons nous apporter mutuellement dans une perspective de société inclusive, où chacun a une place, où

chacun participe équitablement.

Nos lignes de conduites

Faire de la solidarité internationale un enjeu communal à part entière, c'est là un objectif majeur d'Ecolo. Mais toute politique communale doit être incarnée dans un budget par des porteurs de projets. Dès lors, il paraît indispensable d'amplifier l'effort communal consacré à la Solidarité internationale afin de permettre de mieux soutenir des actions d'éducation au développement et de sensibilisation aux enjeux de la mondialisation, d'appuyer les acteurs locaux du monde associatif, de mettre sur pied des projets propres à la commune.

Nos propositions

1. Soutenir le Conseil consultatif des relations Nord-Sud afin de mener des actions transversales, dans tous les domaines, en faveur de plus de solidarité entre les peuples ;
2. Recenser, impulser, fédérer des initiatives portées par un nombre important de Nivellois qui soutiennent, dans leur pays d'origine, des réalisations d'ordre social ou communautaire, ou tout simplement leur famille ;
3. Porter à la connaissance des citoyens ces initiatives, notamment par le bulletin communal, par le site Internet communal et par la Maison de la Participation ;
4. Continuer à soutenir le CRIBW et le FOREM dans le développement d'une politique d'accueil et d'insertion socioprofessionnelle des nouveaux arrivants, par la mise à disposition d'une aide logistique et matérielle notamment ;
5. Dans les programmes d'accueil, considérer tout autant les populations d'origine plus précarisées ou plus habituellement écartées ;
6. Soutenir et encourager la coordination entre les Institutions et Associations qui œuvrent à l'apprentissage de la langue : Français Langue Etrangère (FLE au CPAS), Lire et Écrire, Education Globale et Développement, ... ;
7. Poursuivre et approfondir la collaboration avec l'asbl Lire et Ecrire BW pour sensibiliser, former et amener les services publics locaux à penser leurs modalités d'accueil et de service pour les rendre davantage accessibles et intelligibles aux personnes analphabètes ou illettrées ;
8. Veiller à l'accueil des enfants pendant les cours donnés aux parents ;
9. Promouvoir le commerce équitable, non plus comme une composante de la solidarité internationale, mais bien comme un fondamental du commerce ;

10. Poursuivre les collaborations entre le Centre culturel et son Ciné4, la Ville de Nivelles et son Conseil consultatif des relations Nord-Sud à porter au public les expressions d'autres cultures (musique, valeurs portées par les traditions,...) ;
11. Encourager les échanges interculturels pour dépasser les préjugés faciles. Développer des interventions entre les services communaux et du CPAS et les citoyens du groupe « commune hospitalière » afin de développer et implémenter des projets communs et pérennes. Créer un lieu qui traite les situations de discriminations sur l'origine ethnique, en lien avec la politique d'égalité des chances ;
12. Organiser un accueil spécifique pour les nouveaux Nivellois d'origine étrangère et/ou parlant peu le français (en FALC, avec support picto et imagiers), en marge des cérémonies d'accueil des nouveaux Nivellois ;
13. Déployer le site Internet de la Ville dans une version Facile A Lire et à Comprendre (FALC), aisément accessible via un onglet (cf. Site du Phare à Bruxelles) ;
14. Regrouper sous un même échevinat la solidarité internationale, le jumelage, l'égalité des chances, le plan de cohésion sociale (hors CPAS donc) et les droits humains.

Fiche D9 : Sécurité

Au même titre que les politiques environnementales ou sociales, la politique en matière de sécurité pèse de manière importante sur la qualité de vie des habitants.

A Nivelles, le sentiment d'insécurité persiste, comme ailleurs, particulièrement auprès de certaines catégories sociales et particulièrement chez les femmes et les personnes âgées.

Bien qu'il soit nécessaire de distinguer le sentiment diffus d'insécurité et les infractions réellement constatées, on ne peut ignorer la multiplication de vols, de certains actes de vandalisme ou de violences physiques.

On le constate donc, les questions de sécurité ne se limitent pas à la seule lutte contre la grande délinquance, mais embrassent une large palette de phénomènes, présents à l'échelle du quartier déjà, et auxquels il convient d'apporter une réponse rapide et adaptée.

Cet enjeu est d'autant plus important qu'une société où règne un sentiment d'insécurité est propice à l'émergence de phénomènes d'intolérance et de rejets des autorités politiques et judiciaires.

Renforcer la police de proximité

Pour Ecolo, il convient de renforcer la police de proximité par des mesures qui permettent reconnaissance et valorisation des policiers, leur assurent des conditions de travail confortables et garantissent leur présence sur le terrain ainsi que leur participation à la vie des quartiers.

Ecolo considère que la meilleure réponse au sentiment d'insécurité consiste à œuvrer pour la prévention que permettent d'assurer certaines politiques communales telles que:

1. L'aménagement d'espaces publics, conçus et réalisés avec soin, bien éclairés et facilitant l'accès d'usagers multiples ;
2. L'organisation d'activités culturelles dans des lieux et à des moments permettant la découverte et l'échange pluriculturels ;
3. La mise en place d'un encadrement scolaire et extra-scolaire évitant l'échec et le décrochage qui s'ensuit ;
4. Une politique plus ambitieuse en faveur de la jeunesse ;
5. Des initiatives favorisant le lien social dans les quartiers de Nivelles.

Nos propositions pour une police démocratique au service de la population

1. Augmenter la présence des agents de quartier afin de mieux communiquer avec la population et de prévenir le vandalisme ;
2. Accorder une attention toute spéciale à l'application du règlement de police administrative en veillant à accorder la priorité à la détection des nuisances les plus dérangeantes (déchets de dépôts sauvages, pollutions sonores, déjections canines) ;
3. Intensifier prioritairement la lutte contre les infractions environnementales (équipe de policiers formés à la législation environnementale, développement de stratégies adaptées en collaboration avec les services de propreté, information des citoyens sur les risques de sanctions et sur les sanctions prises ...) ;
4. Poursuivre des actions de formations des policiers.

Apporter une attention plus spécifique aux questions de sécurité qui touchent les femmes

1. Soutenir les associations travaillant avec des femmes victimes de violences ;

2. Former le personnel communal – intervenants sociaux et personnel de police – aux questions des violences familiales et conjugales.

Assurer la sécurité aussi sur les routes

1. Prendre systématiquement en compte le facteur «sécurité routière» en matière d'aménagement du territoire ;
2. Tenir compte de la mobilité douce dans tous les aménagements routiers ;
3. Améliorer les trottoirs dégradés et être strict sur le stationnement « sauvage » des véhicules automobiles ;
4. Multiplier les pistes cyclables, en concluant des accords avec les communes limitrophes ;
5. Repérer les zones les plus dangereuses et accroître le nombre de zones 30 dans le centre de Nivelles, prévoir tout aménagement visant à ralentir la circulation dans ces secteurs, en concertation avec les acteurs concernés ;
6. Adopter une signalisation adaptée, précise et efficace et mettre en place, avec l'aide de l'IBSR, des formations en sécurité routière tant à l'égard des enseignants que des enfants ;
7. Renforcer la prévention et la répression de comportements dangereux : vitesse excessive, conduite sous influence, arrêt ou stationnement dangereux ...
8. Sécuriser les voies publiques en améliorant l'éclairage, particulièrement entre la Grand Place et le parking du Nord.

Axe E : Nivelles à travers les âges

Fiche E1 : Petite enfance

Chaque enfant devrait avoir droit à une place d'accueil stable et chaleureuse dans nos infrastructures nivelloises. Tout le monde peut y gagner: la santé des bébés et ainsi leur avenir, les parents sécurisés et ainsi leur disponibilité pour assumer leurs responsabilités diverses, notamment au travail, au bénéfice de leur bien-être mais aussi de l'emploi et donc de l'économie. Leur avenir et le nôtre dépendent de structures d'accueil adaptées à la vie sociale de demain et attentive à la santé des enfants et de leur environnement.

Les milieux d'accueil de la petite enfance

Avec l'arrivée de nouveaux habitants à Nivelles (parmi lesquels des jeunes couples), il s'avère nécessaire de poursuivre la création et la planification d'infrastructures suffisantes et de qualité afin d'accueillir les tout-petits.

Ces dernières années, de nouvelles places ont pu être créées : certaines subventionnées par le Centre de la Petite Enfance de Nivelles asbl, d'autres sans subvention par Babylove. Malgré ces augmentations, la fermeture d'une crèche privée suite à la pandémie, et plus particulièrement, la diminution croissante et progressive du nombre d'accueillantes passant de 28 à 9 en quelques années, entraînent une certaine stagnation du nombre de places disponibles à Nivelles. Par ailleurs, le taux de couverture de notre localité, calculé par l'ONE pour piloter son soutien à l'ouverture de places subventionnées, nous place en 18^e place (sur 253 communes; chiffres de 2022) parmi les communes offrant la meilleure offre d'accueil. Néanmoins, s'en tenir à ce seul indicateur ne suffit pas. Nivelles est un bassin de vie avec de nombreuses écoles et plusieurs zonings ; et ces lieux attirent les familles habitants dans les communes avoisinantes vers nos structures d'accueil.

Ainsi, beaucoup (trop) de familles ne reçoivent pas de réponses suffisantes à leurs demandes d'accueil.

Dès lors, Ecolo entend poursuivre l'extension des dispositifs d'accueil et la création de nouvelles places pour bébés, tant subventionnées que non-subventionnées.

Il importe par ailleurs de continuer à fédérer les acteurs du secteur de l'accueil de la petite enfance afin de susciter les collaborations, les partages d'expérience ainsi que les initiatives en la matière.

Enfin, Ecolo veut poursuivre ses actions afin d'amener les milieux d'accueil et les familles vers l'acceptation et l'adoption de pratiques et de moyens de puériculture meilleurs pour la santé des jeunes enfants, pour celle des professionnels du secteur tout autant que pour leurs environnements.

Nos propositions

1. Un accueil pour tou.te.s

Favoriser les partenariats entre les services d'accueil et les services d'accompagnement spécialisé afin d'améliorer l'accessibilité et l'accueil de tous les publics, particulièrement pour les enfants ou leurs parents porteurs d'un handicap physique, psychologique ou social.

2. Une augmentation du nombre de places en :

a. soutenant financièrement toutes les places d'accueil organisées sur le territoire de la Ville, qu'il soit subventionné ou non par l'ONE et ce, via un subside annuel par place ;

b. poursuivant la planification de la construction de lieux d'accueil communaux afin de pouvoir répondre aux appels à création lancés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ONE ;

c. créant des places non-subventionnées là où les infrastructures le permettent dans les asbl liées par contrat de gestion avec la Ville ;

d. incitant les nouvelles constructions d'entreprise dans les zonings à entreprendre également la création, au sein de leur(s) bâtiment(s), d'un milieu d'accueil, soit de façon mutualisée entre plusieurs entreprises, soit de manière individuelle, au bénéfice premier de leur(s) personnel(s) ;

e. poursuivant la réflexion et le développement d'un accueil ponctuel mobile et régulier dans les villages et quartiers de la Ville (projet type BébéBus).

3. Une démarche durable dans les établissements d'accueil

De nombreuses études récentes, notamment en France, révèlent de plus en plus les risques sanitaires liés à l'utilisation répétitive de certains produits et substances chimiques dans les soins prodigués aux tout jeunes enfants. Ce sont ainsi de véritables bombes à retardement susceptibles de déclencher à l'âge adulte des cancers ou des perturbations endocrines ou de la fertilité. Ces mêmes substances sont également bien souvent néfastes pour la nature, avec des effets cumulatifs délétères.

Ecolo entend dès lors soutenir davantage les milieux d'accueil qui rejoignent une démarche durable dans leur fonctionnement (gestion de déchets, alimentation locale, équitable et bio, produits de soin naturels, etc.), à travers des incitants financiers.

4. Un accueil de proximité avec l'École

La proximité entre les crèches et les écoles de l'entité contribue à la fois à améliorer la mobilité en diminuant les multiples trajets que doivent parcourir les parents, à réduire le temps d'accueil des enfants en limitant le temps dans ces trajets et à favoriser par la suite le passage de la crèche à l'école. En effet, une majorité des familles qui ont des enfants en crèche, en ont aussi qui fréquentent l'école fondamentale.

Par ailleurs, la question des modalités du passage de la crèche à l'école, et de l'accompagnement de celui-ci par les professionnels, fait partie des préoccupations principales tant des milieux d'accueil que des établissements scolaires. La proximité géographique des deux montre que cela favorise la bonne collaboration et une transition en douceur pour l'enfant.

Ecolo souhaite dès lors encourager les projets de création de crèches à proximité des écoles, tout autant que les rapprochements entre les puéricultrices scolaires et celles en crèche afin de faciliter qualitativement le passage d'un enfant de l'une à l'autre.

5. Une valorisation du secteur des milieux d'accueil

Le secteur traverse une crise, particulièrement depuis la période de pandémie, période pendant laquelle il dut rester ouvert alors que d'autres secteurs tels que l'enseignement demeuraient confinés. Cela accentua une perte de sens et de reconnaissance parmi les travailleurs de la petite enfance.

On constate ainsi que de moins en moins de jeunes rejoignent la profession ; le recrutement de personnel devient de plus en plus difficile, mettant parfois en péril les projets d'ouverture de nouvelles structures d'accueil.

Ecolo veut poursuivre le travail initié depuis 2020 à travers la mise en place d'une plateforme des milieux d'accueil de la petite enfance (plateforme MAPE). Cette plateforme entend permettre par la rencontre et le partage entre les divers milieux d'accueil la réflexion et le développement de pratiques optimisées, améliorées et actualisées par l'intelligence collective. C'est un lieu qui entend valoriser les

initiatives, les innovations et les bonnes pratiques que chaque milieu met en place afin d'en faire profiter un maximum.

En outre, Ecolo veut continuer à mettre un budget à disposition pour mettre sur pied des formations gratuites abordant les préoccupations du secteur à destination de ses acteurs.

Fiche E2 : Enseignement

Le niveau communal dispose de leviers susceptibles de mettre en évidence ce qu'Ecolo propose pour l'école, même si la plupart des impulsions, décisions et orientations en matière d'enseignement proviennent du niveau «Communauté française» (Fédération Wallonie-Bruxelles).

Quand on parle d'enseignement au niveau communal, il convient de distinguer deux champs d'action. Il y a, d'une part, tout ce qu'une commune peut initier via les écoles dont elle est pouvoir organisateur (PO) et donc responsable et, d'autre part, tout ce qu'un échevinat de l'enseignement peut impulser en particulier pour favoriser les collaborations entre les écoles des différents réseaux présents sur le territoire de la commune.

Il est évident que l'école est le reflet de la société, mais, pour les écologistes, elle doit cependant être un levier essentiel pour changer la société en profondeur : elle est chargée d'un enjeu fondamental de transmission entre générations et de réinvention culturelle. En outre, elle a pour mission de contribuer à réduire les inégalités et de rendre ainsi notre monde plus juste. Si les différentes étapes de la scolarité obligatoire sont autant de paliers vers l'émancipation, celle-ci sera, pour Ecolo, autant sociale que personnelle, citoyenne et culturelle.

L'action politique dans l'enseignement doit être envisagée et coordonnée avec l'ensemble de la politique communale en direction des jeunes (sports, loisirs, culture, politique sociale et citoyenneté).

La création d'une nouvelle école fondamentale à pédagogie active et soucieuse de son environnement verra d'ici quelques années le jour et répondra aux besoins liés à l'augmentation de la population. Elle sera le lien entre les habitants du quartier et la jeunesse, proposera des activités culturelles et extrascolaires.

Une attention particulière sera portée à l'égalité de traitement entre les réseaux. Les actions engagées le seront dans le respect des missions de l'école, telles que définies dans le décret de la Communauté française. Ainsi, l'élaboration et la réalisation

de projets poursuivront des objectifs de promotion de la justice, de la solidarité, de l'éveil au sens des responsabilités vis-à-vis des autres, de l'environnement et du patrimoine.

Nos lignes de conduite

L'enseignement doit former des acteurs solidaires des changements et des défis du monde actuel et futur.

Le rôle de l'échevinat de l'enseignement est primordial, il peut impulser une ouverture sur l'environnement des élèves, par des activités intergénérationnelles, solidaires et sensibiliser les élèves et leurs proches à une nourriture plus locale et bio. Nous proposons, entre autres :

1. Varier les espaces dans les cours de récréation (espaces verts, espace couvert, espace de sport...)
2. Végétaliser les cours de récréation
3. Sensibiliser les écoles à la création d'un potager.
4. Suggérer, soutenir, organiser des campagnes de réflexion et la formation des enseignants et des jeunes dans le domaine de l'alimentation de qualité et/ou la consommation responsable (commerce équitable) et respectueuse de l'environnement, dans toutes les écoles de Nivelles.
5. Conscientiser les acteurs scolaires sur la gestion de l'énergie
6. Favoriser la création d'hôtels à insectes, de ruches, de nichoirs, de mares didactiques, de composts.
7. Attirer l'attention sur l'importance du tri des déchets.
8. Proposer des lieux d'accueil lors des blocus.
9. Créer des liens entre personnes de tout âge en favorisant des activités intergénérationnelles.

Promouvoir l'école comme lieu d'intégration dans la commune, la région, le monde

1. Favoriser, soutenir et encourager des projets inter-écoles et inter-réseaux (ex.: carnaval, forum des sciences, place aux enfants, journée de l'environnement, journées sportives).
2. Favoriser les synergies et collaborations avec les acteurs culturels, sociaux, économiques, politiques locaux par des initiatives ou des soutiens à des projets

existants (ex.: liens avec le centre culturel, la bibliothèque, la ludothèque, l'académie, les bibliothèques de rue, les écoles de devoirs, le conseil communal des enfants et d'autres associations locales).

Veiller à la qualité de l'accueil extrascolaire

1. Le temps extrascolaire doit être un temps d'épanouissement pour l'enfant. Celui-ci doit pouvoir, en dehors des temps d'apprentissage, développer, par des activités, et dans des lieux adéquats, son imagination, sa créativité, son autonomie, ses relations avec autrui. Il faut la poursuivre et améliorer les synergies avec le monde associatif, sportif et culturel (bibliothèque, académie, ...).
2. Soutenir les écoles de devoirs et toutes les initiatives de remédiation scolaire, pour autant qu'elles soient accessibles à tous et en prise sur la vie des quartiers.

Favoriser la mobilité active pour les déplacements scolaires dans l'enseignement communal

1. Impliquer les élèves et l'équipe éducative dans l'analyse des besoins et possibilités en matière de mobilité ;
2. Mettre en place des déplacements collectifs : covoiturage, rangs scolaires par quartier ou village, apprentissage du vélo et trajets en groupe ;
3. Étudier la mise en place de nouvelles rues scolaires ;
4. Sécuriser les abords des écoles via une signalisation appropriée ;
5. Participer aux actions communales en faveur de la mobilité ;
6. Prévoir un parking vélo sécurisé dans chaque école.

Le pouvoir organisateur des écoles communales

Dans le cadre de la liberté des méthodes pédagogiques dont jouit la commune, le pouvoir organisateur (PO) apportera un soin particulier à développer et encourager une didactique d'ouverture. Nous proposons de :

1. Promouvoir une pédagogie active (ex: construction des savoirs et savoir-faire par l'élève lui-même, ...).
2. Créer une cellule pour accompagner le changement pédagogique au sein des écoles.

3. Promouvoir la transdisciplinarité (ex: projets, ...).
4. Favoriser les apprentissages en veillant à ce que chaque élève soit acteur de celui-ci.
5. Prôner le travail à l'école, ce qui permet de libérer le temps extrascolaire pour d'autres activités.

Créer une nouvelle école fondamentale

1. Construire un bâtiment basse énergie en tenant compte des besoins d'une école à pédagogie active
2. Veiller à un cadre verdoyant, agréable pour l'école et qui permet la mise en place de potagers, composts, mares didactiques, ...
3. Organiser une école à pédagogie active qui favorise l'autonomie et l'émancipation des élèves.

Contribuer à faire de l'école un lieu de démocratie et de participation active

1. Organiser (pour l'enseignement communal) ou encourager des formations qui aident les acteurs (enseignants, élèves, ...) à prendre leur place dans le processus participatif (exemple : formation de délégués d'élèves) ;
2. Promouvoir la création de conseils d'école intégrant pleinement les enfants (via des délégués) ;
3. Soutenir l'investissement participatif au-delà de l'école (exemple : encourager les enfants à participer au conseil communal des enfants) ;
4. Favoriser une alimentation saine en faisant des choix visant la qualité des repas, collations, boissons, friandises, ... proposés par l'école, et l'amélioration du cadre et du contexte des repas. (locaux, horaires) ;
5. Soutenir des activités d'éducation civique organisées par des associations dès l'enseignement fondamental, adaptés en fonction de l'âge des enfants (ex: l'écologie, la diversité culturelle, le développement et la solidarité internationale, l'éducation civique et politique, la gestion de conflits, la violence, la drogue...);
6. Favoriser plus largement des synergies avec des acteurs non locaux (ex.: promouvoir des échanges avec des écoles de la Communauté néerlandophone, des expériences d'immersion, ou viser des échanges dans le cadre européen via Socrate, ...).

Encourager l'école à jouer un rôle de réducteur des inégalités sociales

1. Faire de l'école un lieu sans inégalités sociales respectueux de chacun ;
2. Veiller au respect du principe de la gratuité scolaire, instaurée par décret ;
3. Promouvoir une réflexion sur les inégalités, pour les différents acteurs de la communauté éducative et sur le rôle joué par l'école dans le renforcement ou la lutte contre ces inégalités (ex.: rapports femme/ homme, familles nanties/familles démunies, immigrés/belges...);
4. Veiller au bien-être de chaque enfant : projet harcèlement, repenser les lieux de l'école (cour, lieux de paroles, ou de mots, ...).

Favoriser la qualité de vie à l'école

En tant que Pouvoir Organisateur, veiller à instaurer des rythmes scolaires centrés sur les besoins des enfants, à travers un projet éducatif soucieux de cette priorité (PO).

Fiche E3 : Accueil extrascolaire

Quant à la question de l'accueil des enfants de plus de 2 ans et demi, elle doit être pensée en étroite association avec l'école et le tissu associatif local. L'accueil extrascolaire, les centres de vacances et écoles de devoirs doivent être effectivement accessibles à tous les enfants, correspondre aux nouveaux besoins des familles, offrir un accueil de qualité et sécurisé, mettre l'accent sur la formation du personnel de terrain et disposer d'infrastructures adéquates.

La demande sociale en matière d'accueil extrascolaire, est en hausse depuis deux décennies suite aux évolutions du temps scolaire, du marché du travail ou des réalités familiales (en particulier l'extension des horaires de travail en dehors des heures scolaires et l'allongement des temps de trajets domicile – travail). En effet, une partie importante du temps passé dans les murs de l'école s'inscrit dans le cadre extrascolaire (avant 8h et après 15h30). Il appartient aux communes de développer l'articulation de ces temps en proposant une offre et des infrastructures qui garantissent à l'enfant le respect de ses besoins.

Nivelles, commune importante pour les jeunes enfants de par ses nombreuses écoles, ses clubs sportifs, associations et mouvements de jeunesse, et son académie (avec 3 antennes à Genappe, Braine-le-Château et Seneffe), devrait répondre aux besoins des jeunes pour que ces accueils extrascolaires soient également éducatifs.

Nos propositions

1. Rendre les activités pour les jeunes enfants (sport et culture) accessibles à tous, en collaboration avec d'autres services ex. bibliothèque de Nivelles.
2. Organiser des services de ramassage collectif en bus, à pied ou à vélo.
3. Renforcer l'accès et l'intégration des enfants en situation de handicap.
4. Renforcer et promouvoir la santé par l'alimentation, l'équilibre de vie dans tous les milieux d'accueil de la commune et développer la participation des éducateurs.
5. Soutenir la création de nouvelles places d'accueil dans les mouvements de jeunesse (ceux existant étant déjà à saturation ou presque).

L'accueil des enfants constitue, au-delà de sa contribution au développement de l'enfant, une condition nécessaire à la réussite des politiques régionales et communales d'emploi et de développement économique. En effet, l'absence de solution d'accueil reste l'un des principaux pièges à l'emploi et une cause de précarisation, en particulier pour les femmes.

Fiche E4 : Jeunesse

La politique de la jeunesse doit constituer une priorité incontournable et s'adresser à tous les jeunes. Durant la législature 2018-2024, Ecolo a participé à la création d'un Conseil communal des jeunes à côté du Conseil des enfants.

Nous continuerons à proposer des actions pour nos jeunes dans le but de développer :

- Le bien-être : en favorisant leur émancipation et en tenant compte des besoins de tous les jeunes dans la commune ; une attention particulière sera portée aux publics vulnérables ou en désaffiliation sociale en veillant à accroître l'accessibilité des offres (maison de jeunes, AMO, Associations culturelles et sportives, mouvements de jeunesse, écoles de devoirs...);
- L'autonomie : permettre à chaque jeune d'être autonome et de d'acquérir progressivement son indépendance. Les politiques doivent faire en sorte que les jeunes de la commune puissent s'exprimer, se réunir, s'informer, se déplacer de façon autonome ;
- La mixité : afin de développer les liens sociaux et la solidarité entre les jeunes et la population en général, il semble important d'encourager une mixité tant sociale que d'âge, de sexe et d'origines culturelles. Dans ce but, les échanges intergénérationnels et interculturels doivent être encouragés dans les différents

quartiers et villages, dans les écoles, lors des activités extrascolaires.

A l'instar du Plan Enfance - Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Ecolo propose d'instaurer un plan local pour la jeunesse. Il s'agira, en assurant la participation de l'ensemble des jeunes de la commune, de définir les besoins des jeunes et la manière dont la commune peut y répondre.

Ce *plan jeunesse local* sera une véritable stratégie politique qui concerne tout ce qui touche les jeunes et répond à la valorisation de leur statut de «jeune», aux défis de leur participation à la vie locale et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Ce plan jeunesse local permettra d'agir de manière transversale sur toutes les politiques menées par la commune, en y accordant les moyens financiers (dont, entre autres, un budget participatif) et humains adéquats.

Ce plan pourra se pencher aussi bien sur les questions d'activités extrascolaires, sur les questions de mobilité, d'aménagement urbain ... que sur toute préoccupation de nos jeunes. Il devra prendre en compte les problématiques vécues par les adolescents comme par les jeunes adultes entrant dans la vie active.

Nos propositions

1. Créer un Plan Jeunesse Local (P JL) ouvert aux jeunes désireux de s'investir dans la vie nivelloise.

Ce Plan aura pour mission :

- de mettre en évidence les besoins et les demandes des jeunes au sein de la commune ;
- de donner des avis sur les moyens accordés par la Ville à la jeunesse du point de vue matériel, financier et humain ;
- de prendre des initiatives en matière de politique de la jeunesse ;
- d'être un lien entre les différents acteurs du Plan Local Jeunesse et les jeunes des différentes organisations (Infor Jeunes, la maison de Jeunes, l'AMO, les mouvements de jeunesse, les opérateurs jeunesse, ...)
- de permettre la participation des jeunes à des activités communales (folklore, fêtes locales, concours,...) ;
- de mettre en place des opérations communes à l'ensemble des jeunes de Nivelles (comme des opérations Propreté, Mobilité, ...).

Le Collège communal devra tenir compte des demandes, propositions et avis du Conseil en les examinant et y répondant favorablement ou dans le cas contraire en motivant sa décision. Ceci doit permettre de considérer les jeunes comme de véritables partenaires de la vie politique locale.

2. Favoriser la coordination des structures jeunesse sur le territoire communal. Par exemple, en leur facilitant l'organisation d'une activité commune.
3. Veiller à une bonne coordination des services, en lien avec les Communautés et les associations actives sur le territoire, afin d'assurer le soutien et la prise en charge des jeunes en difficultés ou en décrochage (services d'aide à la Jeunesse, dont les AMO et les SAS, MJ,...).
4. Mettre en place la mobilité durable des jeunes, en accordant une priorité à la mobilité active auprès de la jeunesse (via entre autres les plans de déplacements scolaires, des formations, des rangs à pied ou à vélo, ...).
5. Favoriser les déplacements en transports en commun, le vélo, la marche à pied, trottinette, overboard, ...rend le jeune autonome (en évitant par ailleurs le phénomène des « parents-taxis »). Les déplacements à vélo ou à pied minimisent la congestion urbaine aux heures de pointe mais permettent également d'avoir une activité physique, ce qui est un plus pour la santé. Afin d'inciter les jeunes à se déplacer autrement, il est important que la commune sensibilise mais également investisse dans l'aménagement de son territoire et de ses voiries : aménagement des abords d'écoles ou de lieux publics (piscine, bibliothèque, maison de jeunes, ...), création de pistes cyclables et de traversées piétonnes, élargissement des trottoirs, création de parkings vélos.
6. Initier et créer une Auberge de Jeunesse. Nivelles, ville historique, présente un potentiel qui permet d'en faire une ville d'étape pour les milliers de jeunes qui sillonnent l'Europe en quête de découvertes. Ecolo propose la création d'une Auberge de Jeunesse sous la forme d'un gîte ; d'une capacité suffisante pour héberger l'équivalent d'une ou plusieurs classes, mises à la disposition de tous (personne individuelle, établissements scolaires, mouvements de Jeunesse, et, bien entendu, de la Ville, pour l'organisation d'échanges locaux, interrégionaux, voir internationaux).
7. Améliorer la visibilité de la Maison des Jeunes à Nivelles, lieu d'accueil et d'activités pour les jeunes favorisant leur développement social, culturel et émotionnel.
8. Multiplier et optimiser les espaces dédiés aux jeunes en les rendant plus accessibles et mieux intégrés dans le paysage urbain ; ceci afin de les encourager à les fréquenter régulièrement. Si certaines infrastructures existent déjà, elles restent insuffisantes et peu visibles pour répondre aux besoins de la population jeune de Nivelles.
9. Intensifier la promotion du respect des Droits des enfants et des jeunes à travers des activités de célébration et de sensibilisation socio-éducatives des publics jeunes et de leur famille autour de la Journée internationale des droits de l'enfant.

Fiche E5 : Les aîné.es

Trop souvent la façon commune de définir les personnes avançant en âge est « devenir vieux, affaibli, dépendant, besoin de surprotection ». Or, nenni, dans vieillir il y a VIE, accumulation d'une grande diversité d'expériences, d'évolution du corps, de la conscience et de la santé.

S'il en résulte des difficultés personnelles de pouvoir d'achat, de logement, de mobilité ; il n'en reste pas moins que la collectivité est responsable d'offrir des services, certes, mais surtout de préserver l'autonomie de chacun.e.

La diversité observée à un âge avancé s'explique notamment par l'environnement dans lequel la personne évolue, ses conditions physiques, sociales et mentales. Et ces conditions évoluent de manières très diverses (que ce soit en termes d'évolution de la santé, d'appui familial, d'entourage,...). Il est donc plus que nécessaire que les services publics soient adaptés en fonction de ces évolutions.

Qui dit maintien de l'autonomie dit aussi encouragement au développement des relations sociales. Les personnes âgées sont pleinement des acteurs- actrices dans la Ville et leur participation est essentielle pour l'élaboration des politiques pour vieillir heureux, en bonne santé physique, mentale et sociale ainsi que pour la vie associative.

Enfin, il est primordial que la Ville puisse mettre en œuvre une réelle solidarité entre structures privées et pouvoirs publics afin d'assurer le déploiement de réponses matérielles, économiques, culturelles et sociales efficaces, rencontrant les besoins spécifiques et aspirations légitimes des personnes et de leurs proches.

Soutien à la vie à domicile

Les aîné.es émettent très souvent le désir de vivre le plus longtemps possible chez eux dans un quartier qui leur est familier et à proximité de services. Dès lors, nous proposons de :

1. Promouvoir l'adaptation de leurs logements à leur état de santé et aux normes actuelles
2. Accompagner les aînés dans les démarches administratives permettant d'accéder aux aides octroyées par les pouvoirs publics et autres organismes, ASBL ...
3. Inciter les promoteurs à créer, à des prix raisonnables, des logements adaptés aux personnes fragilisées.
4. Promouvoir la mobilité : par des voiries adaptés, des abords des bâtiments, des

services de transport adaptés.

5. Développer des services de proximité dans les villages
6. Favoriser un accès aux infrastructures et aux espaces publics via une navette ou un taxi social collectif facilitent les déplacements des personnes les moins mobiles.
7. Installer des bancs et toilettes dans les espaces publics
8. Veiller à un éclairage suffisant et à la mise en place de repères
9. Informer et accompagner les initiatives pour le soutien à domicile.

Vivre dans des logements collectifs adaptés et ouverts

Le COVID a malheureusement discrédité le secteur de l'hébergement collectif des personnes âgées. Or, la dépendance est une éventualité dont on doit tenir compte.

La commune doit persévérer à :

1. Mieux prendre en compte les attentes des résidents dans les maisons de repos et résidences-services aux attentes des résidents ;
2. Ouvrir les institutions sur l'environnement extérieur et immédiat en permettant, par exemple, aux habitants du quartier, aux familles, aux amis, aux proches de venir dans la maison de repos pour prendre un repas, participer à des activités, rencontrer et/ou visiter leurs pairs devenus résidents afin que ces derniers continuent à participer à la vie du quartier en restant connectés à la vie à l'extérieur ;
3. Offrir des aides et services en suffisance.

Accéder à l'information

Afin d'éviter l'isolement et la solitude, les aînés doivent avoir la possibilité d'être informés des services offerts par la Ville, le CPAS et les autres instances publiques. La Ville doit veiller à l'accès aux institutions socio-culturelles en publiant notamment les informations portant sur les possibilités d'activités ouvertes à la fois aux aînés et aux autres générations (centre culturel, ciné4 et autres possibilités de vie sociale).

Afin de réduire la fracture numérique et favoriser l'accès pour toutes et tous aux outils numériques, il convient de garder une attention particulière aux générations qui n'ont pas grandi avec ceux-ci. Ceci chez soi, dans les lieux publics, dans les maisons de retraite. Avec une initiation aux nouvelles technologies (contact aisé avec la famille et les amis). Une aide financière peut développer l'extension de ce droit pour des personnes moins

fortunées.

Participer

Afin de développer l'intégration jusqu'au bout de la vie et pour renforcer les relations intergénérationnelles, voici nos propositions :

1. La Ville doit veiller à la participation et représentativité des aînés au sein de ses différents organes consultatifs (Conseil consultatif des aînés, CCATM,...) ;
2. Soutenir la participation aux manifestations telles que les activités culturelles (art 27 du CPAS pour l'accès à la culture malgré des obstacles financiers) ;
3. Soutenir le bénévolat pour les seniors dans des projets de partenariat entre la commune et le tissu associatif ou avec des jeunes publics ;
4. Faciliter l'organisation d'évènements de proximité (fêtes des voisins,...) afin de promouvoir les échanges de savoirs et la solidarité intergénérationnelle ;
5. Soutenir les visites aux aînés isolés ou en encourageant les échanges de services ;
6. Soutenir les initiatives multiples et transitoires entre le domicile et la maison de repos

Au niveau de la Commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM)

1. S'assurer de la représentativité des aînés au sein de l'organe ;
2. Favoriser la création de lieux de vie adaptés à l'âge de ses occupants, à leurs besoins ; les prévoir modulaires, c'est-à-dire correspondant à la taille de la famille qui l'occupe en cloisonnant ou décroisonnant l'espace pour l'agrandir ou au contraire le rétrécir ;
3. Encadrer et accompagner l'habitat intergénérationnel qui génère des solidarités dont nous avons (aurons) tous besoin à un moment. Prendre en compte le regroupement des habitations pour réaliser des économies d'échelle au niveau du chauffage et des espaces collectifs.

Au niveau du Conseil consultatif communal des aînés (CCCA)

Pour les élus, cette commission est une réelle occasion de renouveler leur soutien aux associations dont les missions sont d'entretenir les liens sociaux si importants pour les aînés ; notamment au travers de relations de voisinage, de contacts informels, lors d'activités conviviales et de proximité mêlant si possible l'ensemble des générations, ...

1. Adapter les modes de fonctionnement en fonction des besoins des aînés et des projets rassembleurs proposés par le conseil ;
2. Assurer un lien avec les décisions prises par la CCATM et le collège communal afin de prendre en compte les préoccupations ainsi que les besoins des aînés ;
3. Imposer que les décisions prises par le conseil communal et concernant le conseil consultatif des aînés (ses avis, ses projets, ses demandes, ses questions...) soient motivées afin de garantir que le conseil consultatif soit un partenaire réel de la politique communale des aînés.

Les aînés restent des citoyens actifs avec des besoins et des attentes multiples, ils sont à même de déterminer ce qui leur convient et ce qu'ils ne veulent ni pour eux ni pour leurs pairs.

La politique des aînés est transversale parce qu'elle touche et implique tous les domaines de la vie de notre commune : logement/hébergement, mobilité, accessibilité, santé, ... Elle ne pourra être efficace et rencontrer l'ensemble des besoins, attentes et bien-être que si effectivement, lors de toute décision concernant les aîné-e-s, ces diverses composantes complémentaires sont prises en compte et intégrées en permanence.

Fiche E6 : Pour une politique du handicap

Les personnes en situation de handicap (un adulte sur 4), qu'il soit lié à une déficience intellectuelle, motrice ou sensorielle, doivent pouvoir participer socialement, voire professionnellement, à la vie de la Cité. Considéré comme un public en situation de vulnérabilité, étant donné la déficience, les situations de ces personnes requièrent parfois afin de construire leur place dans la collectivité nivelloise, des aménagements, des adaptations ou des spécificités, qui peuvent bénéficier au plus grand nombre.

A la situation de handicap viennent ainsi souvent se greffer d'autres situations problématiques (on parle parfois de handicap social) qui nécessitent à la fois une approche globale et des mesures de prévention déjà à l'échelon local. La finalité politique liée à ces situations appelle in fine des mesures spécifiques et adaptées afin que chacun puisse jouir des mêmes droits et participer comme il le souhaite à la vie socioculturelle, économique et politique de la ville.

Nos lignes de conduites

La Ville de Nivelles, en tant qu'administration publique, doit faire preuve de davantage de proactivité et de dynamisme quant à la participation des personnes en situation de

handicap et leur inclusion dans la vie collective et sociale afin d'assurer pleinement son rôle de modèle sociétal.

Le conseil consultatif communal de la personne handicapée (CCCPH) a été constitué pour y veiller et être consulté pour tout dossier qui pourrait avoir un impact auprès des personnes rencontrant une déficience.

Nous pensons cependant qu'il faut aller plus loin.

Premièrement, le CCCPH doit pouvoir être associé systématiquement à davantage de situations relatives à la mobilité, à l'urbanisme, aux politiques sociales, ... Ces membres doivent être consultés à propos des mesures visant à une meilleure accessibilité des services et à une évolution d'une société et d'une ville plus inclusive.

Puisque, deuxièmement, la politique du handicap ne peut être une politique à part, parce que les personnes en situation de handicap, en tant que citoyens, se logent, utilisent les services de la ville, vont à la crèche, à l'école ...

Rendre la commune accessible

L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire en supprimant, les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement d'autre part.

Nos propositions concrètes en matière d'accessibilité sont les suivantes :

1. Sensibiliser et former le personnel communal et paracommunal aux déficiences et aux types de handicap, ainsi qu'à la langue des signes, particulièrement le personnel d'accueil et ouvrir ces formations aux secteurs privé ou associatif (moyennant participation aux coûts) ;
2. Mettre sur pied un groupe de travail dont les objectifs sont l'échange, la création et la promotion de bonnes pratiques inclusives au sein des services communaux à destination des collaborateurs et des citoyens en situation de handicap ;
3. Appliquer les législations et recommandations énoncées par l'AVIQ et les associations du secteur (aménagement raisonnables) en matière d'accessibilité des bâtiments ;
4. Adopter un programme pluriannuel de mise en accessibilité de la chaîne de déplacement et des bâtiments publics, des voiries, des trottoirs ;
5. Mettre en place dans la commune un nombre suffisant de toilettes publiques

accessibles, en visant, le cas échéant, des partenariats avec le secteur Horeca ;

6. Renforcer la présence d'un service de transport adapté permettant aux personnes en situation de handicap de se déplacer ;
7. Penser et garantir un nombre suffisant de places de stationnement pour personnes en situation de handicap aux endroits stratégiques de la Ville et permettre la possession d'une carte PMR temporaire pour les cas d'invalidité provisoire ;
8. Accorder une attention particulière à l'accès à l'information pour les personnes en situation de handicap (langage Facile A Lire et à Comprendre - FALC, utilisation de pictos, de codes couleurs, de polices adaptées, ...) ;
9. Prévoir des aménagements pour personnes à mobilité réduite lors de travaux effectués sur les voiries publiques, en exigeant que le maître d'œuvre prenne les dispositions adéquates et en contrôlant régulièrement la mise en œuvre effective de celles-ci ;
10. Offrir une version multilingue (anglais, néerlandais, FALC, mise en page linéaire) du site Internet de la Ville.

Soutenir la citoyenneté des personnes handicapées

1. Associer les personnes handicapées aux aménagements qui les concernent, notamment via la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), d'autres commissions de concertation mais particulièrement via le conseil consultatif communal de la personne handicapée (CCCPH) ;
2. Établir une collaboration entre ces commissions afin d'enrichir les politiques et les décisions communales des avis consultatifs des personnes en situation de handicap et de leurs proches ;
3. Promouvoir et rendre les élections accessibles aux personnes en situation de handicap (formation et information sur les élections, accessibilité des lieux de vote, formation des assesseurs, organisation de transports adaptés, ...). Soutenir les associations et services qui développent des animations relatives aux élections adaptées aux personnes présentant une déficience intellectuelle ;
4. Inviter les personnes vivant dans des hébergements pour personnes handicapées aux événements organisés par la commune ;
5. Promouvoir le sport adapté dans les clubs par une aide communale spécifique via les subsides au secteur ;
6. Collaborer avec les entreprises de travail adapté ;
7. Organiser des actions de sensibilisation et de formation aux déficiences et aux situations de handicap à destination de la population nivelloise.

Engagement de personnel en situation de handicap

Adopter une politique volontaire, prioritaire et proactive en faveur de l'engagement de personnel en situation de handicap au sein des services publics communaux et des structures paracommunales (notamment via des clauses spécifiques dans les contrats de gestion).

Aménagements raisonnables

1. Développer une démarche d'aménagements raisonnables des postes de travail au sein de l'administration afin de conserver les collaborateurs qui rencontrent une situation de handicap et de favoriser l'accès à tous aux vacances d'emploi communaux ou paracommunaux (cf. contrats de gestion) ;
2. Sensibiliser les entreprises privées afin qu'elles engagent des personnes handicapées. Étendre l'accessibilité de l'environnement professionnel à tous les lieux de travail et ce, quel que soit le nombre de PMR ;
3. Rendre tous les événements communaux inclusifs, en accroissant leur accessibilité au plus grand nombre par des organisations adaptées : parcours sportifs accessibles aux chaisards, exposition "autorisation de toucher" pour les mal-voyants, films ou spectacles en audiodescription, places PMR aux concerts,...

Prévention

Prévenir aux risques d'incapacités et aux situations de handicap. Il s'agit, non seulement de relayer les campagnes de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais aussi de réaliser des campagnes de prévention locales (distribution de bouchons, limitation des décibels,...).

Promouvoir l'indépendance et l'autonomie des personnes

1. Mettre en place des services, des aides diverses permettant à toute personne de vivre en milieu ordinaire malgré une incapacité ;
2. Garantir sur son territoire des services d'aides et de soins à domicile et soutenir les aidants proches en leur fournissant des informations, en leur donnant accès aux services d'aide à domicile ;
3. Rendre certains logements communaux ou publics (SLSP) accessibles aux personnes en situation de handicap quelle que soit leur déficience et augmenter le nombre de logements adaptables et accessibles.



**PASCAL
RIGOT**



**ISABELLE
BOURLEZ**



**ALEXANDRE
VAERNEWYCK**



**SOPHIE
CHARLIER-DELENS**



**GERARD
HUBAUX**



**GENEVIÈVE
QUINET**



**MATHIEU
BOUTELIGIER**



**CHANTAL
MONSEU**



**THIERRY
MEUNIER**



**MARINA
AUBERT**



**MARTIN
BIOT**



**ANAIS
MARIQUE**



**THOMAS
VAN DE MEERSCHE**



**VANESSA
LEFEBVRE**



**BASIL
GOMES**



**KALOU
PESCE**



**JEAN-MARIE
LEFEBVRE**



**VIVIANE
VISEUR**



**BERNARD
MONNIER**



**ANNE
SEEKINGS**



**MICHEL
JACQUES**



**JOËLLE
VALENTE**



**GEORGES
HUELLE**



**CANDIDATE
MYSTÈRE**



**YANIS
BOUHEMBEL**



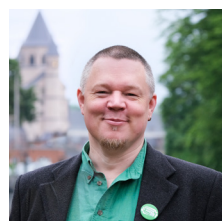
**ADÈLE
DUQUET**



**STEPHANE
TONGRES**



**JULIE
BLONDIAU**



**GREGORY
LECLERCQ**

